



**CTB**

**LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**



**PROGRAMME PILOTE DE REHABILITATION ET DE  
DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN  
EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN RD CONGO  
(RDC0504312 ET RDC0708811)**

**PROJETS AEPA SUD KIVU, MANIEMA/KINDU, KINSHASA-EST ET  
LEMBA & PATU**

**MISSION D'ÉVALUATION FINALE**

**Rapport final**

Cette intervention est réalisée dans le cadre de la coopération entre la république Démocratique du Congo et la Belgique.

Ce rapport a été rédigé par des experts externes indépendants.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par la CTB, la coopération belge ou les autorités du pays concerné

**Philippe LOTHE**

**Jean-Jacques LUAMBUA**

Le 10 décembre 2013



**HYDRO-R&D  
International**

## Rapport provisoire

### Table des matières

<b>RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL .....</b>	<b>I</b>
<b>A LE PROJET .....</b>	<b>I</b>
<b>B LOGIQUE DE L'INTERVENTION.....</b>	<b>I</b>
B.1 OBJECTIF GLOBAL .....	I
B.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES .....	I
B.3 RÉSULTATS.....	II
B.4 INDICATEURS .....	II
<b>C L'ÉVALUATION.....</b>	<b>II</b>
C.1 L'AVIS DES PARTENAIRES.....	II
C.2 LES RÉSULTATS .....	III
C.3 LES CRITÈRES .....	VI
<b>D RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>VI</b>
D.1 POUR LA PÉRIODE CONSÉCUTIVE À LA FIN DU PROJET .....	VI
D.2 POUR UN PROJET ULTÉRIEUR.....	VII
<b>0 AVANT PROPOS.....</b>	<b>1</b>
<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1.1 PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'INTERVENTION.....	2
1.2 OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'ÉVALUATION FINALE.....	2
1.3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION FINALE.....	2
<b>2 HISTORIQUE ET CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
2.1 CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'INTERVENTION .....	4
2.2 LOGIQUE DE L'INTERVENTION .....	4
2.2.1 <i>Objectif Global</i> .....	4
2.2.2 <i>Objectifs spécifiques</i> .....	4
2.2.3 <i>Résultats</i> .....	5
2.2.4 <i>Indicateurs</i> .....	5
<b>3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS.....</b>	<b>6</b>
3.1 SUIVI ÉVALUATION.....	6
3.2 CADRES LOGIQUES.....	6
3.3 ORGANIGRAMME ET DES RESPONSABILITÉS.....	6
<b>4 MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATIONS.....</b>	<b>7</b>
4.1 RÉSULTAT 1.....	7
4.1.1 <i>Kinshasa Est</i> .....	7
4.1.2 <i>Sud-Kivu</i> .....	8
4.2 RÉSULTAT 2.....	9
4.2.1 <i>Kinshasa Est</i> .....	9
4.2.2 <i>Sud-Kivu</i> .....	11
<b>5 EVALUATION DE L'INTERVENTION.....</b>	<b>13</b>
5.1 CRITÈRES DE BASE.....	13
5.1.1 <i>Pertinence</i> .....	13
5.1.2 <i>Efficiéce</i> .....	13
5.1.3 <i>Efficacité</i> .....	13
5.1.4 <i>Viabilité</i> .....	13
5.1.5 <i>Cohérence</i> .....	13
5.1.6 <i>Impact</i> .....	14

5.2	THÈMES TRANSVERSAUX .....	14
5.2.1	<i>Egalité entre femmes et hommes</i> .....	14
5.2.2	<i>Environnement</i> .....	14
5.2.3	<i>Economie sociale</i> .....	14
5.2.4	<i>Droits des enfants</i> .....	14
5.3	CRITÈRES HARMO .....	15
5.3.1	<i>Harmonisation</i> .....	15
5.3.2	<i>Alignement</i> .....	15
5.3.3	<i>Gestion axée sur les résultats de développement</i> .....	15
5.3.4	<i>Responsabilité mutuelle</i> .....	15
5.3.5	<i>Appropriation</i> .....	15
<b>6</b>	<b>PRATIQUES À CONSERVER ET À MODIFIER.....</b>	<b>16</b>
6.1	STRUCTURE ET PERSONNEL DE L'INTERVENTION .....	16
6.2	GESTION DES RESSOURCES (FINANCES, PERSONNEL & MATÉRIEL) .....	16
6.3	PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE.....	16
6.4	MONITORING ET ÉVALUATION .....	16
6.5	DOCUMENTATION ET RAPPORTS .....	16
6.6	MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES .....	17
6.7	RÉSEAU ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROJETS.....	17
<b>7</b>	<b>ENSEIGNEMENTS TIRÉS .....</b>	<b>18</b>
7.1	POUR L'INTERVENTION .....	18
7.2	POUR L'INSTANCE PARTENAIRE .....	18
7.3	POUR LA SMCL .....	18
7.4	POUR LA REPRÉSENTATION DE LA CTB .....	19
7.5	POUR LA CTB - BRUXELLES .....	19
7.6	POUR LE DONATEUR.....	19
<b>8</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>20</b>
8.1	PRINCIPALES CONCLUSIONS .....	20
8.2	RECOMMANDATIONS.....	20
8.2.1	<i>Portant sur la période allant jusqu'à la fin du projet</i> .....	20
8.2.2	<i>Portant sur la période consécutive à la fin du projet</i> .....	20
8.2.3	<i>Portant sur une autre phase ultérieure éventuelle</i> .....	21
<b>ANNEXE 1.</b>	<b>TERMES DE RÉFÉRENCES DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 2.</b>	<b>PRÉSENTATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 3.</b>	<b>RECOMMANDATIONS DE L'EMP .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 4.</b>	<b>CADRE LOGIQUE RDC 0504312 .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 5.</b>	<b>CADRE LOGIQUE RDC 0708811 .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 6.</b>	<b>SITES VISITÉS .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 7.</b>	<b>RÉUNIONS ET INTERVIEWS.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 8.</b>	<b>CALENDRIER DE LA MISSION .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 9.</b>	<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 10.</b>	<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES ASUREP .....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE 11.</b>	<b>DOCUMENTS CONSULTÉS.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE 12.</b>	<b>DOCUMENTS OCHA SÉCURITÉ AU SUD-KIVU .....</b>	<b>55</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Budgets et dépenses DGD .....	1
Tableau 2	Résumé des projets composant le programme.....	2
Tableau 3	Données récoltées par la mission pour 5 réseaux de Kinshasa Est.....	7
Tableau 4	Données récoltées par la mission pour 7 des 8 réseaux du Sud-Kivu .....	8
Tableau 5	Résumé des critères d'évaluation .....	20

N° d'intervention DGCD:	NN 3000 520 et NN 3004 382
Code NAVISION	RDC0504312 et RDC 0708812
Partenaire institutionnel:	CNAEA / Ministère du Plan
Durée de l'intervention DGCD:	6 ans (fin 2012)
Durée de la Convention Spécifique:	6 ans
Date du démarrage de l'intervention:	Septembre 2006
Contribution de la Belgique	8 188 215 € (y compris 2,5 M€ WF)
Secteurs d'intervention:	Infrastructures de base (code 140)
Sous-secteur	Eau et assainissement (code 14020)

## Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Signification
ADIR	Action pour le Développement des Infrastructures, ONGD congolaise Kinshasa, Bas-Congo
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
ASUREP	Association des Usagers du réseau d'Eau Potable
BF	Borne fontaine
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CAC	Cellule d'Appui et de Coordination
CAT	Cellule d'Appui Technique
CNAEA	Comité National pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement
CPAEA	Comité Provincial pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement
CTB	Coopération Technique Belge
CPR	ONG congolaise île d'Idjwi
DFID	Department For International Development Coopération du Royaume Uni
DGD	Direction Générale du Développement (Belgique)
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EF	Evaluation Finale
EMP	Evaluation à Mi-Parcours (= MTR Mid Term Review)
FEDASU	Fédération des ASUREP
INTERASUREP	Organisation des ASUREP du Sud-Kivu
MoU	Memorandum of Understanding (accord de partenariat)
MTR	Mid Term Review (= EMP Evaluation à Mi Parcours)
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau des nations unies pour la coordination humanitaire)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	ONG de Développement
PAIDECO	Projet d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire
PEA	Projet Eau et Assainissement (Banque Mondiale) = WSP
PEHD	Polyéthylène Haute Densité
PFM	Entreprise de construction à l'île d'Idjwi
PFMT	Porto folio Team Management
PVC	Chlorure de polyvinyle
REGIDESO	Acronyme de Régie des Eaux: organisme national de distribution d'eau en milieu urbain
RDC	République Démocratique du Congo
S&E	Suivi et évaluation

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
SMCL	Structure Mixte de Coordination Locale
SNHR	Service National de l'Hydraulique Rurale
UCB	Université Catholique de Bukavu
UE	Union Européenne
UG	Unité de Gestion
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WB	World Bank (Banque Mondiale)
WSP	Water and Sanitation Program (Banque Mondiale) = PEA

## Résumé opérationnel

L'évaluation finale du projet AEPA Sud-Kivu, Maniema, Kinshasa Est et Lemba-Patu du programme pilote de réhabilitation et de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en République Démocratique du Congo (RDC0504312 et RDC0708811) s'est déroulée entre le 24 septembre et le 9 octobre 2013 au Congo.

Pour des raisons de calendrier et de budget, l'évaluation s'est limitée aux réalisations du Sud-Kivu et de Kinshasa Est.

### A Le projet

Le projet initial a démarré le 10/01/2007 (RDC0504312) et concernait les provinces du Sud-Kivu, du Maniema, du Bas-Congo et de Kinshasa Est. Un projet complémentaire pour le Sud-Kivu et le Maniema a démarré le 20/12/2007 (RDC0504311) et parallèlement un cofinancement DGD – UE a renforcé les interventions à Kinshasa-Est. D'autres bailleurs de fonds ont ensuite rejoint le programme: DFID à Mbuji-Mayi et l'AFD à Kinshasa. L'intervention au Bas Congo a démarré en 2008 avec les activités du projet PAIDECO.

Le projet veut innover et sortir du schéma traditionnel de l'alimentation en eau potable hors des centres urbains basé sur l'alimentation d'infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, centres de santé, etc.) et de desservir les populations environnantes s'il a assez d'eau, gratuitement avec une mentalité de charité.

Le but du projet est de mettre en place des petits réseaux d'alimentation en eau potable autonomes et gérés par les utilisateurs, rassemblés au sein d'une association. Le projet se veut novateur dans sa démarche qui est de travailler avec les utilisateurs dès l'identification des besoins et tout au long du processus d'étude et de réalisation des travaux, de façon à les impliquer dans la gestion du réseau et à faire comprendre que, si l'eau est gratuite à la rivière, au lac ou à une source éloignée, les frais de transport et de distribution d'eau potable doivent être couverts par les utilisateurs.

Pour sa mise en œuvre, le projet a choisi de s'appuyer sur une structure locale pour assurer à la fois le contact avec les bénéficiaires et leur structuration et aussi pour réaliser certains travaux en régie.

### B Logique de l'intervention

La logique de l'intervention se lit dans les deux cadres logiques des deux phases du projet. Vu les très grandes différences qui ont été constatées par la mission d'évaluation, il a paru utile d'évaluer les critères et résultats pour chaque région de façon à tirer des leçons du meilleur et du moins bon.

La mission a donc reconstitué les données suivantes:

#### **B.1 Objectif Global**

Améliorer les conditions de vie des populations rurales et des périphéries urbaines en leur assurant un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement

#### **B.2 Objectifs spécifiques**

**OS A:** permettre à **142 000 personnes** réparties dans la province du Sud-Kivu d'avoir un accès aisé à l'eau potable par la construction de **10 réseaux** d'alimentation en eau potable et la mise en place de **10 associations d'usagers** pour assurer la gestion autonome de l'infrastructure.

**OS B:** permettre à **31 000 personnes** réparties dans les quartiers périphériques de l'est de Kinshasa d'avoir un accès aisé à l'eau potable par la construction de **3 réseaux** d'alimentation en eau potable et la mise en place de **3 associations d'usagers** pour assurer la gestion autonome de l'infrastructure.



L'objectif spécifique B doit être corrigé pour tenir compte de l'intervention cofinancée par le DGD et l'UE dans le cadre de l'action "Water Facility". C'est donc **320 000 personnes**, pour **16 réseaux** et **16 associations**.

Les associations d'utilisateurs ont été appelées ASUREP. Pour permettre le bon fonctionnement des ASUREP un bureau d'exploitation a été construit sur chaque site. Ce bureau est pourvu de latrines sèches de type VIP et d'un dispositif de récupération d'eau de pluie pour l'entretien.

### **B.3 Résultats**

**RA1:** 10 réseaux d'AEP sont construits et mis en service au Sud-Kivu

**RA2:** 10 associations d'utilisateurs sont créées, structurées (statuts, etc.) et exercent la gestion des réseaux qui leur ont été remis officiellement lors de la réception des travaux et par une cérémonie d'inauguration officielle. Une structure faîtière de coordination est mise en place.

**RB1:** 16 réseaux d'AEP sont construits et mis en services dans les quartiers périphériques de l'est de Kinshasa

**RB2:** 16 associations d'utilisateurs sont créées, structurées (statuts, etc.) et exercent la gestion des réseaux qui leur ont été remis officiellement lors de la réception des travaux et par une cérémonie d'inauguration officielle. Une structure faîtière de coordination est mise en place.

### **B.4 Indicateurs**

Les principaux indicateurs qui ont été relevés par la mission d'évaluation sont:

- L'existence du réseau et ses caractéristiques,
- Le nombre de bénéficiaires,
- Le nombre d'emplois créés,
- Le fonctionnement correct du réseau, le suivi technique (volumes produits, distribués, payés), et les causes éventuelles de mauvais fonctionnement,
- L'existence officielle de l'ASUREP
- Le fonctionnement de l'ASUREP: chiffre d'affaire mensuel comptabilité, documents, etc.
- Le fonctionnement de la structure faîtière.

## **C L'évaluation**

L'équipe d'évaluation est composée de Philippe LOTHE, ingénieur du génie rural, chef de mission et de Jean-Jacques LUAMBUA, socio économiste.

La mission d'évaluation a commencé par la visite des partenaires congolais membres de la SMCL pour recueillir leurs avis sur le projet.

L'équipe d'évaluation s'est rendue sur le terrain au Sud-Kivu et à Kinshasa Est pour prendre connaissance des résultats physiques et non physiques du projet.

### **C.1 L'avis des partenaires**

De l'avis général, le concept des réseaux autonomes à gestion communautaire est une approche très intéressante pour l'alimentation en eau des populations des zones périurbaines et est une alternative crédible à la REGIDESO.

La création d'associations reconnues et responsables devant leurs membres, la création d'emplois rémunérés et déclarés et la création d'une dynamique sociale sont des résultats non physiques remarquables du projet, particulièrement dans le contexte de Kinshasa

Les interlocuteurs reconnaissent une réussite finale du projet malgré les difficultés locales et les contraintes imposées.

Ils reprochent néanmoins une efficacité très faible de la mise en œuvre et une planification ne prenant pas en compte les difficultés réelles pourtant identifiées (nombreuses extensions de délai).

## C.2 Les résultats

### 1. Kinshasa Est

A Kinshasa Est, cinq réseaux de taille et d'âge différents ont été visités. Les 5 réseaux fonctionnent et sont gérés. Il y a des degrés divers dans la qualité de la gestion en fonction de l'âge du réseau et des ASUREP et de leur histoire.

Les installations physiques fonctionnent correctement et sont entretenues régulièrement, des cahiers d'enregistrement du fonctionnement et des entretiens sont tenus à jour, les réparations sur le réseau sont faites dans les 24 heures et des pièces d'usure (pompes et groupes électrogènes) ont été remplacées préventivement. La qualité des ouvrages est très bonne.

Les 5 réseaux visités ayant de 5 ans à 3 mois de fonctionnement, il n'est pas possible d'en tirer une conclusion sûre à 100% sur la qualité du fonctionnement.

Une mission d'audit a réalisé en septembre 2013 une visite systématique et exhaustive des 16 réseaux dans le cadre d'une évaluation commanditée par l'UE pour l'intervention "water facility". L'aide mémoire de l'auditeur technique conclut à la très bonne qualité des installations et de l'entretien avec quelques remarques, et confirme donc l'impression de la mission d'évaluation finale.

Les cinq ASUREP visitées ont fait part de leur grande satisfaction et ont ouvert leurs livres comptables aux évaluateurs. La gestion des recettes et les décisions de dépenses sont contrôlées par les membres au cours de réunions périodiques. Cette façon de faire peut paraître peu efficace et lente, mais elle permet une très grande transparence et n'entraîne pas de contestations ultérieures.

D'un point de vue quantitatif on peut résumer les résultats de Kinshasa Est comme suit:

Indicateur	Prévision	Réalisation
Réseaux d'alimentation en eau potable	16	16
ASUREP	16	16
Bénéficiaires	320 000	330 000
Emplois créés (dont femmes)	Non précisés	500 (280)
Chiffre d'affaire global annuel	Non précisé	275 000 USD
Structure faîtière	1	1

Certaines ASUREP ont entrepris des activités à caractère social voire culturel et récréatif en utilisant les résultats financiers de l'association. L'AG de l'association est souveraine pour ce type de décision. Mais il faudrait peut-être étudier des limites à ces utilisations "hors réseau" pour éviter tout dérapage ou la mise en péril du système en cas d'investissement important nécessaire.

Il se pose à terme un vrai problème car le fait d'inclure l'amortissement <sup>1</sup> du réseau dans les coûts crée une accumulation d'argent importante qui a déjà provoqué et provoquera encore des convoitises et des dérapages. Il faut revoir le calcul du coût de l'eau dans ce sens.

<sup>1</sup> Le mot "amortissement" est un terme comptable qui n'est pas approprié. Il faudrait utiliser "fonds pour le renouvellement des installations", mais est-il réaliste d'accumuler de l'argent pour refaire un réseau dans 40 ans?

LA FEDASU (Fédération des ASUREP) a vu le jour à Kinshasa, au Kasai oriental<sup>2</sup> et dans le Bas-Congo. A ce jour 34 ASUREP y participent représentant près de 800 000 consommateurs.

Cette fédération, qui se veut nationale, a pour but de mutualiser les moyens en cas de difficultés d'une ASUREP suite à un problème imprévu: foudre, vol, etc. qui empêche le bon fonctionnement et nécessite de mobiliser rapidement des fonds.

La FEDASU a un secrétariat technique qui est dirigé par un technicien salarié recruté pour ses connaissances techniques de la gestion des réseaux. Ce rôle est actuellement tenu par ADIR. Les conseils et diagnostics sont gratuits, les pièces à acheter sont payées par l'ASUREP.

La FEDASU assure aussi la protection juridique des ASUREP en les accompagnant dans leurs démarches judiciaires éventuelles: contestation de propriété, licenciements, etc. et fait du lobbying auprès des autorités pour éviter que les ASUREP soient la cible de taxes nouvelles ou abusives et auprès des bailleurs de fonds pour continuer à étendre la zone d'action.

Le secrétariat technique met en place un système de suivi et d'analyse des données pour suivre le fonctionnement des réseaux, les entretiens, l'usure des pompes, groupes, etc.

### Enseignements tirés

Ces résultats sont tout à fait encourageants. Ils s'expliquent en grande partie par le travail conjoint du BEP et d'une ONG locale qui a fait un travail de qualité tant technique (études, travaux en régie et supervision des entreprises) que non technique (animation des populations, formation et accompagnement des ASUREP).

L'expérience montre que les ASUREP doivent être accompagnées longtemps après la mise en service du réseau car c'est à ce moment que les vrais problèmes se posent. Le fait d'avoir travaillé avec une structure locale permet de continuer cet accompagnement avec les mêmes personnes et dans le même esprit. La structure faîtière FEDASU pourrait reprendre ce rôle d'accompagnement et de coordination ultérieurement sur fonds propres des ASUREP.

Le projet a pris quelques risques en formant des ASUREP et en réalisant les travaux, avant de faire les travaux de forage. Tout s'est bien terminé heureusement, mais il faut éviter cette erreur à l'avenir. Un échec aurait eu des conséquences fâcheuses.

## 2. Sud-Kivu

Les documents de base mentionnent 10 réseaux mais deux réseaux situés dans la plaine de la Ruzizi aux environs d'Uvira n'ont pas été réalisés entièrement pour cause d'insuffisance de budget.

La mission a visité 7 des 8 réseaux mis en place par le projet. Les résultats sont les suivants:

- Un réseau fonctionne normalement (CISHADU)
- Six réseaux distribuent de l'eau mais irrégulièrement et sans aucune viabilité
- Un réseau ne fonctionne pas.

Il faut souligner en outre que 4 réseaux sur 8 (3 visités + 1 non visité) ne sont pas achevés et n'ont pas été réceptionnés ni remis aux ASUREP.

Les bâtiments d'exploitation sont construits mais non achevés pour deux d'entre eux. Des toilettes sèches VIP et un dispositif de récupération d'eau de pluie est présent sur les ouvrages achevés.

En théorie toutes les ASUREP (8) ont été formées.

En réalité:

- Deux ASUREP fonctionnent (CISHADU et KATONDA)
- Deux ASUREP fonctionnent mais ont de sérieux problèmes de gestion (LUJAMBO et NDUBA),

---

<sup>2</sup> Pas (encore) à Mbuji-Mayi

- Deux ASUREP sur l'île d'Idjwi ne fonctionnent pas mais de l'eau est distribuée gratuitement (NKOLA et NYAKALIBA)
- Une ASUREP tourne à vide sans eau ni ressources (MWENDO).

Une structure faîtière a été mise en place: l'INTERASUREP. Vu le fonctionnement des ASUREP, cette structure n'a pas de sens et ne fonctionne pas, faute de moyens (voir tableau ci-dessous).

Le tableau ci-dessous résume les résultats du projet au Sud-Kivu.

Réseau	Production m <sup>3</sup> /jour	Chiffre d'affaire annuel	Bénéficiaires
CISHADU	220	42 000 USD	41 000
LUJAMBO	Inconnue	0	9 200
NDUBA	Inconnue	0	600
MWENDO	850	0	0 (potentiel 45 000)
KATONDA	40	Inconnu	1200
NKOLA	Inconnue	0	Inconnu
NYAKABILA	Inconnue	0	875

Cette mauvaise performance peut s'expliquer par deux raisons principales:

1. Le projet n'a pas pris en compte le fait que le milieu social des interventions au Sud-Kivu est totalement différent du milieu périurbain de grandes villes comme Kinshasa ou Mbuji-Mayi. Le projet a travaillé en milieu rural au Sud-Kivu avec un modèle de réseau et de gestion qui a fait ses preuves en milieu périurbain. Le seul réseau qui obtient des résultats acceptables (CISHADU) est d'ailleurs situé en périphérie de Bukavu.
2. Le BEP de Bukavu n'a pas compris cela et n'a donc pas adapté les réseaux et les ASUREP. Le BEP n'a pas travaillé avec une structure locale. Il n'a pas recruté du personnel en quantité et qualité suffisante pour surveiller les entreprises. Le BEP n'a pas bénéficié d'un encadrement technique de la part du bureau central de Kinshasa.

Certes des explications diverses existent, mettant en cause diverses personnes, mais aucune de ces explications n'est une justification de l'attitude passive qui a entraîné cet échec.

### Enseignements tirés

Il faut tirer de cet échec des leçons pour ne plus reproduire ces erreurs et en tirer des conclusions et des recommandations.

Deux leçons principales:

La réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable est une affaire de professionnels qui demande l'intervention de personnels expérimentés et compétents.

La réalisation de réseaux en milieu rural a une règle de base: étudier le terrain et les populations bénéficiaires avant toute chose car cela influence fortement le design du réseau et le mode d'exploitation qui doit être envisagé

Le travail d'animation des communautés en milieu rural, encore bien plus qu'en milieu périurbain, doit être fait par des gens de la région qui travaillent dans ce milieu et le connaissent. L'ancrage local est indispensable.

### C.3 Les critères

Les principaux critères d'évaluation peuvent se résumer ainsi:

Critères	Kinshasa Est	Sud-Kivu
<b>Pertinence</b>	Très bonne	Bonne
<b>Efficiace</b>	Bonne	Faible
<b>Efficacité</b>	Très bonne	Faible
<b>Viabilité</b>	Bonne	Très faible
<b>Impacts</b>	Très bons	Faibles
<b>Genre</b>	Très bon	Bon

## D Recommandations

Le consultant fait ici des recommandations techniques et organisationnelles qui résultent de son expérience et d'autres projets. Ces recommandations ne sont peut-être pas applicables à la lettre dans le cadre de la CTB en raison de son organisation et de ses contraintes. Elles devront être adaptées en fonction de ces contraintes.

### D.1 Pour la période consécutive à la fin du projet

#### 1. Achever et mettre en service les réseaux au Sud-Kivu

Trois réseaux sur l'île d'Idjwi et le réseau de MWENDO ne sont pas achevés. L'état actuel de ces réseaux ne permet pas de les déclarer recevables et de les remettre aux ASUREP. Il faut donc de toute urgence prendre les mesures pour les achever correctement en corrigeant les erreurs de conception.

Les réseaux de NDUBA et LUJAMBO doivent également être vérifiés car des modifications y ont été apportées qui pourraient déséquilibrer la distribution et ils connaissent aussi des difficultés de gestion.

Ces travaux peuvent se faire en régie avec des tâcherons payés à la tâche. Ce mode d'intervention est efficace et rapide mais nécessite une supervision rapprochée et constante.

La formation des ASUREP doit être revue et adaptée.

Pour le cas particulier de l'île d'Idjwi il faut trouver une solution pour indemniser justement les travailleurs et fournisseurs lésés par l'entreprise défailante en accord avec les autorités locales traditionnelles (Mwami).

#### 2. L'accompagnement des ASUREP

Il a été constaté que l'accompagnement des ASUREP dans leurs activités est très important pour assurer une bonne viabilité au service de l'eau. De nombreux réseaux ont été mis en service dans les derniers mois, voire les dernières semaines du projet et ces ASUREP n'ont pas profité de l'accompagnement de la gestion et du fonctionnement du réseau dans les conditions réelles. L'accompagnement est un appui à la bonne gestion organisationnelle, administrative, comptable et technique.

Cet accompagnement est assuré actuellement à Kinshasa Est par ADIR dans le cadre de ses activités menées sur fond propres et un contrat est en cours de signature avec l'UE pour assurer ce suivi pour tous les réseaux des zones couvertes par les cofinancements "Water Facility" c'est-à-dire Kinshasa, Mbuji-Mayi et le Bas-Congo pour une période de 36 mois.

Pour Bukavu, comme le projet a travaillé sans impliquer une structure locale, il n'existe donc plus rien depuis la fermeture du bureau du projet. Il faut mettre en place les moyens nécessaires à assurer ce suivi mais avant tout revoir en profondeur l'organisation interne des ASUREP suivant un modèle simplifié et plus approprié à la structure sociale du milieu rural.

## **D.2 Pour un projet ultérieur**

### **1. L'intervention**

Une future intervention devrait être décentralisée et autonome. Un assistant technique de haut niveau technique et bon gestionnaire dirige une petite unité technique et administrative. Cette unité identifie des réseaux à créer ou à réhabiliter tant du point de vue technique que du point de vue de la gestion. Sur base de visites de terrain et de calculs simples, cette cellule (mot utilisé à la place de BEP) réalise des dossiers de faisabilité et sélectionne une dizaine de sites (en fonction du budget disponible).

La cellule fait appel à un bureau d'études, sélectionné sur appel d'offres international pour réaliser les pré-études, les études détaillées, les cahiers des charges, les dossiers d'appels d'offres, la supervision des travaux et la mise en service sur 5 ou 6 sites.

La cellule sélectionne également une ou plusieurs ONG locales actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en fonction de leur connaissance spécifique du terrain pour réaliser quelques travaux en régie (les captages de sources, de petites réparations ou modifications sur des réseaux à réhabiliter, etc.) mais surtout pour animer la population et favoriser la création d'une dynamique qui conduira à la formation d'une ASUREP.

La cellule reste l'instance dirigeante de l'intervention, et supervise les activités du bureau d'études, des entreprises et des ONG, reçoit les décomptes, les vérifie et fait les paiements. Elle fait également les plannings et veille à leur suivi strict. C'est la cellule qui est responsable devant la CTB et le bailleur de fonds du bon déroulement du projet.

Le déroulement d'une séquence de travail pour la réalisation d'une dizaine de réseaux pourrait être le suivant:

- Réaliser ou faire réaliser par un bureau d'étude des études de faisabilité (recherche de sources, levé topographique simplifié au GPS), identification des bénéficiaires et de leur mode de regroupement (village, hameaux, dispersion, etc.), emplacement des futures infrastructures (réservoirs, bornes fontaines, etc.) en collaboration avec la structure "sociale".
- Sur base de ces métrés, il est possible de lancer une consultation internationale pour les canalisations et les pièces de raccordement, en se réservant le droit de modifier les quantités de X % pendant Y mois. Ceci permet de gagner un temps précieux.
- Les dossiers d'appels d'offres pour des fournitures et des travaux doivent être précis et stricts tant pour les spécifications administratives que techniques. A l'instar des appels d'offres pour les études, il faut inclure dans les DAO la même notion d'offre technique et administrative et d'offre financière distinctes. Les compétences techniques: références, documentations, connaissance du terrain, CV du personnel, etc. doivent être énoncées et adaptées à chaque cas avec une cotation. Seules les offres ayant un score supérieur à 70% (cote à fixer en respect des réglementations) sont acceptées sous réserve de conformité des pièces administratives.
- Faire réaliser les travaux de captage par des tâcherons spécialisés (il en existe dans des ONG locales) ou de forages par une entreprise spécialisée sous une surveillance étroite d'un technicien (de la cellule technique ou recruté localement) de façon à connaître exactement le débit disponible. Cette étape est indispensable pour éviter le risque de mettre en œuvre un réseau et de ne pas avoir d'eau en suffisance pour l'alimenter.
- Faire réaliser une étude détaillée pour alimenter correctement la population en connaissant les ressources disponibles et en ajustant au besoin le réseau (plus petit ou plus grand). Veiller à l'utilisation d'outils modernes de topographie et de calculs hydrauliques de façon à éviter les pertes de temps et les plans d'études approximatifs.

- Pendant les travaux de captage, l'ONG réunit la population et prépare la formation d'une ASUREP adaptée à la taille du réseau, à la diversité culturelle et sociale, etc. tout en gardant en tête la finalité de la gestion communautaire autonome du réseau. La mise en service du captage pourrait être l'occasion de la signature des statuts de l'ASUREP.
- Commander les canalisations et pièces et rechercher un entrepreneur pour les travaux de génie civil, contrat et travaux sous surveillance de la cellule technique et de personnels technique recruté pour l'occasion.
- Les travaux de pose des canalisations peuvent être réalisés avec la population moyennant un paiement en numéraire et une surveillance stricte exercée par la cellule technique.
- L'ONG anime l'ASUREP au cours des travaux, à la mise en service, à la réception des travaux de façon continue. L'ASUREP est à ce moment partenaire à part entière et doit être informée de tout le déroulement des opérations, des coûts, des retards, et jouer le rôle de Maître d'Ouvrage.
- Prévoir de continuer à financer l'ONG pour assurer un accompagnement de l'ASUREP pendant trois ans après la mise en service des réseaux.

## **2. L'accompagnement**

Au-delà de la période d'accompagnement il faut qu'une structure prenne le relais pour assurer le suivi et l'appui à ces jeunes associations, éviter les dérapages de gestion et les actions extérieures qui pourraient nuire à leur existence.

La piste de la fédération des ASUREP semble se dessiner comme fiable pour assurer cette tâche.

## Rapport provisoire

### 0 Avant Propos

La présente mission a été demandée pour évaluer les projets financés par la DGD. Vu la difficulté d'identifier exactement ce qui a été financé par la DGD dans le cofinancement "Water Facility" DGD/UE de Kinshasa Est, l'ensemble des réalisations de Kinshasa Est a été inclus dans le champ de l'évaluation.

Les budgets finaux et les dépenses sont présentés au Tableau 1.

**Tableau 1 Budgets et dépenses DGD**

		Sud Kivu	Kinshasa	Kindu	Lemba Patu	CAC	Total
<b>DTF1</b>							
DGCD	NN 3000 520						
NAVISION	RDC0504312						
Réseaux		10	3	3	2		
Bénéficiaires		103 000	31 000	30 000	36 000		
Budget		717 651 €	413 114 €	1 588 000 €	72 490 €	336 960 €	3 128 215 €
Dépensé	31/10/13	716 245 €	349 310 €	1 573 499 €	110 888 €	333 446 €	3 083 389 €
<b>DTF2</b>							
DGCD	NN 3004 382						
NAVISION	RDC0708811						
Réseaux							
Bénéficiaires		39 000		67 000			
Budget		1 124 600 €		1 177 400 €	140 000 €	118 000 €	2 560 000 €
Dépensé	31/12/12	1 122 347 €		1 319 330 €	63 157 €	53 086 €	2 557 919 €

Pour des raisons pratiques, et à la demande de la CTB, le champ géographique de l'évaluation s'est limité aux réalisations de Kinshasa Est et du Sud Kivu. (Cellules colorées en jaune dans le tableau ci-dessus).

Les budgets éclatés par région ne reflètent pas la totalité des dépenses car environ 7% des dépenses ont été imputées à la Cellule d'Appui et de Coordination (CAC<sup>3</sup>) de Kinshasa.

Pour des raisons pratiques, la mission a également tenté de reconstituer un "cadre logique" pour les deux zones d'investigation à partir des cadres logiques existants (voir § 2.2 Logique de l'intervention).

La mission d'évaluation a constaté au cours de ses visites et de ses entretiens sur le terrain que les réalisations et les résultats du projet étaient fort différents suivant les deux régions visitées. Il est probable que d'autres différences auraient été relevées si d'autres régions avaient été prises en compte.

Ces différences ont des explications rationnelles qui seront données dans le présent rapport.

La réalisation d'une seule évaluation globale risque de cacher ces nuances régionales et d'en perdre les bénéfices en matière de leçons à tirer.

C'est la raison pour laquelle, chaque fois que cela sera nécessaire, l'évaluation se fera séparément pour Kinshasa Est et pour le Sud-Kivu.

<sup>3</sup> Dans le DTF 2, la CAC est devenue la CAT (Cellule d'Appui Technique) au sein du PFTM (Porto Folio Team Management)



# 1 Introduction

## 1.1 Présentation succincte de l'intervention

Le projet d'alimentation en eau potable et assainissement financé par la DGD a été localisé au Sud-Kivu autour de Bukavu, au Maniema autour de Kindu, à Kinshasa (Quartiers Est de la ville) et dans les localités de Lemba et Patu au Bas-Congo.

Ce projet fait partie du Programme pilote de réhabilitation et de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en République Démocratique du Congo (RDC0504312 et RDC0708811).

Ce programme a répondu à un appel à proposition de l'Union Européenne et obtenu un financement complémentaire pour Kinshasa Est en cofinancement, avec une nouvelle enveloppe de la DGD.

Ensuite, de nouveaux bailleurs de fonds sont venus compléter le programme: DFID (UK) à Mbuji-Mayi (en cofinancement avec l'UE) et l'AFD (France) à Kinshasa et au Bas-Congo.

Le Tableau 2 présente ces différents projets et financements qui composent ce programme.

**Tableau 2 Résumé des projets composant le programme**

Région	Bailleurs	Montants [10 <sup>6</sup> €]	Réseaux
Kinshasa Est	DGD/UE	5,0 <sup>4</sup>	20
Mbuji-Mayi	DFID/UE	8,6	11
Sud Kivu	DGD	3,8	10
Maniema	DGD	2,6	5
Kinshasa + Bas Congo	AFD	8,0	13 <sup>5</sup>
Bas-Congo (Lemba & Patu)	DGD	0,2	2
<b>Totaux</b>		<b>28,2</b>	<b>61</b>

## 1.2 Objectifs et contexte de l'évaluation finale

Le but de l'évaluation finale (EF) est de faire le bilan de toutes les réalisations des projets bilatéraux dans le domaine de l'AEPA, de déterminer le degré de réalisation par rapport aux objectifs fixés et les résultats attendus, de passer en revue leur gestion tout en déterminant dans quelle mesure les dispositions prises pour leur mise en œuvre ont contribué aux réalisations des dits projets. Il s'agira également d'identifier les contraintes et les problèmes rencontrés au cours de leur mise en œuvre.<sup>6</sup>

L'équipe devrait tirer, pour les approches ultérieures, des enseignements qui consolident les impacts positifs et évitent les implications négatives de l'intervention pour les bénéficiaires, les instances partenaires et les groupes non ciblés.

## 1.3 Méthodologie de l'évaluation finale

Le bureau d'études belge HYDRO R&D INTERNATIONAL a signé un contrat avec la CTB pour la réalisation de l'Évaluation finale des projets bilatéraux AEPA Sud Kivu et Lemba-Patu en RDC (RDC 0504312).

<sup>4</sup> 50/50

<sup>5</sup> 10 à Kinshasa, 3 au Bas Congo

<sup>6</sup> Source: Termes de références de l'évaluation finale CTB, page 20

Au cours du briefing tenu à Bruxelles le 20 septembre 2013 il a été décidé de recentrer le travail sur les réseaux du Sud-Kivu et de Kinshasa-Est.

Pour réaliser cette mission le bureau a désigné une équipe d'évaluateurs:

- Philippe LOTHE, Ingénieur du génie rural, chef de mission,
- Jean-Jacques LUAMBUA, socio-économiste.

La mission a résidé en République Démocratique du Congo du 24 septembre au 9 octobre 2013.

La mission a rencontré, avant de se rendre sur le terrain, les membres de la SMCL afin de recueillir leurs opinions sur le projet, sur son déroulement et sur ses résultats. Ces visites ont fait l'objet de comptes rendus de réunions qui sont repris intégralement en Annexe 7. La mission s'est rendue au Sud-Kivu du vendredi 27 septembre au mercredi 2 octobre. Elle a ensuite visité les réseaux de Kinshasa Est.

Les visites de terrain se sont déroulées entre le 27 septembre et le 4 octobre au Sud-Kivu et à Kinshasa Est.

Les ASUREP avaient été prévenues de la visite et étaient présentes. Les visites se sont déroulées suivant le même schéma:

- Présentation à l'ASUREP de la mission d'évaluation et but de la visite
- Visite technique du réseau par le chef de mission accompagné d'un responsable technique de l'ASUREP, la plupart du temps le plombier,
- Entretien de l'expert socio-économiste avec les membres de l'ASUREP au bureau: discussion sur le fonctionnement de l'association, lecture des rapports, livres de caisse, pièces justificatives, etc.
- Réunion de clôture et rapide conclusion.

Les visites de terrain ont fait l'objet d'un compte rendu reprenant les caractéristiques principales de chaque réseau et de son fonctionnement. Ce document est repris en Annexe 6.

A l'issue des visites de terrain les deux membres de la mission ont rédigé leurs premières conclusions et recommandations dans un rapport de synthèse qui a été remis à la représentation de la CTB à Kinshasa par courrier électronique le 11 octobre 2013.

La mission a préparé deux présentations des résultats de la mission pour la réunion de restitution technique (le 8 octobre 2013) avec les responsables de la CTB et de ADIR et ensuite pour la réunion de débriefing (le 9 octobre 2013) avec les membres de la SMCL. Ces fichiers ont été remis à la CTB à l'issue de la mission de terrain.

Le rapport d'évaluation en version provisoire a été rédigé en Belgique par le chef de mission sur la base des notes prises par les deux membres de la mission entre le 11 et le 17 octobre. Il a été envoyé en version de travail par courrier électronique à la CTB le 17 octobre en fin de journée.

Une réunion de débriefing s'est déroulée le 18 octobre dans les bureaux de la CTB à Bruxelles. Le chef de mission y a présenté le compte rendu de la mission et ses premières conclusions et recommandations.

A l'issue de la réunion, le CTB a demandé au chef de mission de compléter son rapport en insistant particulièrement sur les leçons à tirer et les recommandations. Le rapport provisoire d'évaluation finale a été renvoyé à la CTB le 24 octobre 2013.

La CTB a fait connaître le 25 novembre par écrit ses commentaires et amendements souhaités pour que le chef de mission les prenne en compte dans la version finale du rapport.

Le chef de mission a rédigé ensuite le présent rapport d'évaluation finale en version finale.

Chaque rapport remis est vérifié par le responsable de la mission auprès du Bureau d'études HYDRO R&D INTERNATIONAL pour le contrôle Qualité.

## 2 Historique et contexte

### 2.1 Contexte général de l'intervention

La mission d'identification menée en 2005 par la CTB, en partenariat avec le PEA-WSP de la Banque Mondiale, a prévu des interventions dans 4 régions pour un total de 6,8 Mo €.

Il convient de rappeler que le contexte de la RDC à l'époque de l'identification, début 2005, était sensiblement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Depuis 2004, la réhabilitation et l'extension des infrastructures AEP avaient été amorcées par des interventions ponctuelles dans le cadre de l'aide humanitaire et de programmes multisectoriels, visant principalement des réhabilitations en AEP urbaine (installations REGIDESO) et la construction de petits réseaux autonomes en zones périurbaines. L'identification a eu le mérite de créer dans ce contexte un premier projet de développement, malgré un paysage institutionnel qui était loin de pouvoir assurer une contrepartie solide.

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) apportait néanmoins une forte légitimité au Programme Eau CTB, en recommandant la mise en place des "systèmes autonomes de gestion communautaire dans le cadre de la politique de décentralisation et de développement rural...".

Bien que le DSCR reconnaisse l'importance de s'attaquer la pauvreté rurale, en matière d'AEPA très peu a été fait pour les populations des zones rurales et des petits centres. Les interventions dans ces zones sont contraintes par la faiblesse des institutions, les difficultés d'accès et l'absence de structures économiques (banques, entreprises, fournisseurs, etc.).

Toutefois, tous les acteurs majeurs reconnaissent que, tant pour le milieu rural que périurbain, il convient de partir de la base pour "créer" la réforme plutôt que de "l'attendre". D'autant plus que le chantier de la réforme en milieu urbain va prendre beaucoup d'énergie et de temps, retardant d'autant l'aboutissement des mesures propres aux autres sous-secteurs et aux attentes des provinces.

La décentralisation instituée par la Constitution de 2006 apporte une nouvelle répartition des pouvoirs et compétences. Le programme y trouve une légitimité renforcée pour l'option prise sur la gestion autonome des AEP rurales et périurbaines. Par contre la décentralisation n'étant pas encore effective ou stabilisée, elle induit temporairement une difficulté supplémentaire dans l'exécution des projets, par la multiplication des partenaires à la recherche de leur positionnement.

Le Programme Eau CTB n'ayant pas pour vocation d'intervenir sur le plan institutionnel, il est dépendant des progrès réalisés sur ce plan par d'autres acteurs. Ces derniers, à l'inverse, ou complémentirement, attendent beaucoup des leçons à tirer du Programme Eau CTB.

### 2.2 Logique de l'intervention

La logique de l'intervention se lit dans les deux cadres logiques des deux phases du projet qui peuvent se résumer comme suit (en se limitant aux deux zones de l'évaluation):

#### 2.2.1 Objectif Global

Améliorer les conditions de vie des populations rurales et des périphéries urbaines en leur assurant un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement

#### 2.2.2 Objectifs spécifiques

**OS A:** permettre à **142 000 personnes** réparties dans la province du **Sud-Kivu** d'avoir un accès aisé à l'eau potable par la construction de **10 réseaux** d'alimentation en eau potable et la mise en place de **10 associations d'usagers** pour assurer la gestion autonome de l'infrastructure.

**OS B:** permettre à **31 000 personnes** réparties dans les quartiers périphériques de **l'Est de Kinshasa** d'avoir un accès aisé à l'eau potable par la construction de **3 réseaux** d'alimentation en eau potable et la mise en place de **3 associations** d'usagers pour assurer la gestion autonome de l'infrastructure.

L'objectif spécifique B doit être corrigé pour tenir compte de l'intervention cofinancée par le DGD et l'UE dans le cadre de l'action "Water Facility". C'est donc **320 000 personnes**, pour **16 réseaux** et **16 associations d'usagers**.

Les associations d'usagers ont été appelées ASUREP. Pour permettre le bon fonctionnement des ASUREP un bureau d'exploitation a été construit sur chaque site. Ce bureau est pourvu de latrines sèches de type VIP et d'un dispositif de récupération d'eau de pluie pour l'entretien.

### 2.2.3 Résultats

**RA1:** 10 réseaux d'AEP sont construits et mis en services au Sud-Kivu

**RA2:** 10 associations d'usagers sont créées, structurées (statuts, etc.) et exercent la gestion des réseaux qui leur ont été remis officiellement lors de la réception des travaux et par une cérémonie d'inauguration. Une structure faîtière de coordination est mise en place

**RB1:** 16 réseaux d'AEP sont construits et mis en services dans les quartiers périphériques de l'est de Kinshasa

**RB2:** 16 associations d'usagers sont créées, structurées (statuts, etc.) et exercent la gestion des réseaux qui leur ont été remis officiellement lots de la réception des travaux et par une cérémonie d'inauguration officielle. Une structure faîtière de coordination est mise en place.

### 2.2.4 Indicateurs

Les principaux indicateurs qui ont été relevés par la mission d'évaluation sont:

- L'existence du réseau et ses caractéristiques,
- Le nombre de bénéficiaires,
- Le nombre d'emplois créés,
- Le fonctionnement correct du réseau, le suivi technique (volumes produits, distribués, payés), et les causes éventuelles de mauvais fonctionnement,
- L'existence officielle de l'ASUREP
- Le fonctionnement de l'ASUREP: chiffre d'affaire mensuel comptabilité, documents, etc.
- Le fonctionnement de la structure faîtière.

### 3 Suivi des recommandations de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours a fait un grand nombre de recommandations à l'attention de la CTB dans les domaines de l'organigramme et des responsabilités, et du suivi-évaluation. Ces recommandations sont rappelées in extenso dans l'Annexe 3. Nous n'en repreneons ici que quelques points saillants qui ne semblent pas avoir été suivis, dans les zones visitées, et qui expliquent en partie les constats faits au Sud-Kivu.

#### 3.1 *Suivi évaluation*

L'évaluation à mi parcours recommandait de mettre en place quelques outils:

- Un cadre logique global,
- Un planning dynamique,
- Une cartographie dynamique,
- Des graphiques montrant, sur base des données comptables, l'évolution des indicateurs.

La mission d'évaluation n'a pu prendre connaissance d'aucun de ces outils dans le Sud-Kivu. A Kinshasa une cartographie existe mais elle est l'œuvre de ADIR.

#### 3.2 *Cadres logiques*

Un **cadre logique d'ensemble**, consolidé avec les cadres logiques des projets. Les Résultats et Activités doivent être indexés pour pouvoir être directement reliés par codes aux autres éléments du S&E. Chaque activité doit être affectée d'un taux d'avancement en pourcentages.

#### 3.3 *Organigramme et des responsabilités*

La mission d'évaluation à mi-parcours avait mis en évidence des faiblesses importantes dans la direction des Bureaux d'exécution du Projet (BEP), particulièrement ceux des provinces.

##### **Appui technique aux BEP**

La mission a proposé de renforcer la CAC pour en faire une CAT (Cellule d'Appui Technique) par le recrutement de personnel expatrié "volant" agissant auprès des BEP quand cela est nécessaire. Ce pool de compétence de niveau international aurait été composé de 3 AT internationaux volants dont le premier est considéré comme le CTP (conseiller technique principal) du programme, le second comme spécialiste dans le domaine des infrastructures et de la supervision de chantiers (hard) et, enfin, le troisième dans le secteur de la gestion de réseaux d'adduction en eau potable et de la formation des usagers (soft).

**Pour Sud Kivu** le BEP aurait été épaulé provisoirement dès fin 2008 par un ATI recruté en renfort de la CAT pour initier des partenariats avec les ONG et mettre le BEP en situation de responsabilité.

Ce pool de compétence n'a apparemment pas été mis en place pour des raisons budgétaires et cette absence de compétences techniques se ressent très fort lors de la visite des sites au Sud-Kivu.

## 4 Mise en œuvre et réalisations

La mission s'est limitée à ce qui a pu être observé sur le terrain à Kinshasa et au Sud-Kivu. Ces observations sont reprises en détail dans les comptes rendus des visites de terrain repris en Annexe 6.

Comme expliqué au § 0 Avant Propos, les différences sont très grandes entre les deux régions et il a été choisi d'exposer les résultats observés séparément.

### 4.1 Résultat 1

#### 4.1.1 Kinshasa Est

Pour Kinshasa Est, 5 réseaux d'âges et de tailles différents ont été visités par la mission d'évaluation. Des données plus complètes ont été collectées auprès de ADIR. Les visites ont permis de confirmer ces chiffres.

##### 4.1.1.1 Rappel des prévisions

**RB1:** 16 réseaux réalisés et fonctionnels, (ensemble Water Facility et DGD)

**IOV:** 16 réseaux, 320 000 usagers, état des réseaux

##### 4.1.1.2 Réalisations finales

**RB1:** 16 réseaux réalisés et fonctionnels<sup>7</sup>

**IOV:** 16 réseaux

**Tableau 3 Données récoltées par la mission pour 5 réseaux de Kinshasa Est**

Réseaux visités	Chiffre d'affaire annuel [USD]	Bénéficiaires
MANGANA	125 000	27 000
REVOLUTION	65 000	20 000
MPASA I	100 000	30 000
MPASA II	100 000	21 000
NSELE BAMBOU	40 000	5 000
<b>Total</b>	<b>430 000</b>	<b>103 000</b>

Ces données sont partielles mais reflètent le bon fonctionnement général des réseaux visités. A titre indicatif on peut estimer, si on considère que l'échantillon est représentatif de l'ensemble des 16 réseaux que la population desservie est de l'ordre de 300 à 330 000 personnes, donc conforme aux résultats attendus.

Les réseaux visités sont en excellent d'état d'entretien et de fonctionnement. Les fuites sont rares et immédiatement réparées, le fonctionnement est régulier. Les réseaux sont désinfectés tous les 3 mois ce qui occasionne une coupure d'eau de 48 heures dont les usagers sont avertis par affichage. Ils prennent leurs précautions en conséquence. Ce sont les seules interruptions connues de la distribution.

Une seule donnée a pu être récoltée sur la santé : le nombre de maladies d'origine hydrique déclarées mensuellement au centre de santé de MANGANA est passé de 94 unités à 7 unités depuis la mise en service du réseau.

Même si les données récoltées sont partielles, on peut dire sans se tromper que le résultat physique est atteint pour Kinshasa Est.

<sup>7</sup> Un audit technique commandé par l'Union Européenne a visité les 16 réseaux en détail début octobre 2013 et a constaté leur bon fonctionnement et leur bonne qualité de réalisation

#### 4.1.1.3 Enseignements tirés

Le modèle de réseau est bien adapté à la distribution dans des quartiers périphériques fort peuplés d'une ville. Les travaux ont été réalisés en partie en régie et en partie par des entreprises mais toujours sous la supervision d'un partenaire technique (ADIR) qui s'est montré à la hauteur de ces tâches.

Techniquement il est regrettable que les équipements électromécaniques ne soient pas uniformisés (même marque et même type) de façon à faciliter l'achat de pièces de rechange et l'entretien qui pourrait être fait par une seule entreprise.

Une situation plus claire dès le début (entreprises ou régie) aurait évité des pertes de temps. Ces réseaux auraient pu être réalisés plus rapidement.

Mais cela nécessite d'identifier les sites, de faire les études géotechniques et de faire réaliser (ou de réaliser en régie avec des moyens adéquats) les forages, de façon à connaître les débits dont on dispose, de dimensionner ensuite les réseaux : réservoirs, bornes fontaines, canalisations et équipements électromécaniques et de faire des appels d'offres pour les fournitures et les travaux (ou les faire en régie) pour l'ensemble des réseaux, quitte à prévoir des livraisons fractionnées ou des possibilités de commandes complémentaires.

Les réseaux plus éloignés et plus petits sont à la limite du milieu rural et également à la limite de la rentabilité.

Le modèle technique peut être répliqué à Kinshasa, pour des unités de plus de 20 000 habitants. Ceci est d'ailleurs le cas actuellement avec le projet PILAEP et d'autres réseaux.

#### 4.1.2 Sud-Kivu

Pour le Sud-Kivu la mission a visité 7 réseaux sur 8. Les données récoltées sur place sont partielles et ne permettent pas de faire un bilan général quantitatif des résultats.

##### 4.1.2.1 Rappel des prévisions

**RA1:** 10 réseaux réalisés et fonctionnels,

**IOV:** 10 réseaux, 142 000 usagers, état des réseaux

##### 4.1.2.2 Réalisations finales

**Tableau 4 Données récoltées par la mission pour 7 des 8 réseaux du Sud-Kivu**

Réseau	Production m <sup>3</sup> /jour	Chiffre d'affaire annuel	Bénéficiaires
CISHADU	220	42 000 USD	41 000
LUJAMBO	Inconnue	0	9 200
NDUBA	Inconnue	0	600
MWENDO	850	0	0 (potentiel 45 000)
KATONDA	40	Inconnu	1200
NKOLA	Inconnue	0	Inconnu
NYAKABILA	Inconnue	0	875

En résumé :

- Un réseau fonctionne normalement (CISHADU)
- Six réseaux distribuent de l'eau mais irrégulièrement et sans aucune viabilité
- Un réseau ne fonctionne pas.

Il faut souligner en outre que quatre réseaux (3 visités et un non visité) n'ont pas été réceptionnés ni remis officiellement aux ASUREP.

Les bâtiments d'exploitation sont construits mais non achevés pour deux d'entre eux. Des toilettes sèches VIP et un dispositif de récupération d'eau de pluie est présent sur les ouvrages achevés.

Les deux réseaux situés plus au Sud n'ont que partiellement réalisés pour cause d'insuffisance de budget. Les captages auraient été réalisés et des études faites (non visités ou vus par la mission).

#### 4.1.2.3 Enseignements Tirés

Ce mauvais résultat s'explique par deux choses:

- L'incompétence du BEP et de l'assistance technique qui a réalisé des études sans aucune logique (on ne fait pas un réseau si on ne connaît pas les ressources en eau) et sans la moindre notion d'hydraulique (on ne construit pas des brise charges à chaque dénivellation de 30 mètres, on ne règle pas la répartition des débits par des vannes, on ne pose pas des tuyaux plus gros dans les "montées", etc.).
- Le projet n'a pas perçu la différence fondamentale qui existe entre un réseau qui dessert un quartier périurbain de 25 000 habitants, et un réseau qui dessert 5 000 personnes dispersées dans des villages structurés avec un chef de village, vivant de l'agriculture et en grande partie d'autosubsistance. Les modes d'alimentation en eau potable sont totalement différents. Ceci est confirmé par le fait que le seul réseau qui soit fonctionnel et géré est en limite de Bukavu, dans une zone périurbaine en pleine expansion.

Il est clair qu'aucun bon résultat ne pouvait être attendu de la part d'un BEP, certes de bonne volonté, mais composé de 3 personnes (autre le chauffeur et la secrétaire comptable) aux qualifications inadéquates ou insuffisantes: un ingénieur de travaux publics qui s'occupait d'administration, un plombier non qualifié devenu superviseur de travaux, et un chargé d'animation qui a reproduit fidèlement les modèles d'ASUREP urbaines de Mbuji-Mayi.

Cette équipe réduite n'a pas pu assurer la réalisation de huit réseaux mal étudiés, dispersés sur des dizaines de kilomètres et sur une île, avec une véhicule 4x4 et deux motos et avec des entrepreneurs non qualifiés.

## 4.2 Résultat 2

Certaines données utilisées dans l'analyse du résultat 2 sont prises dans le Tableau 3 pour Kinshasa Est et le Tableau 4 pour le Sud-Kivu.

### 4.2.1 Kinshasa Est

#### 4.2.1.1 Rappel des prévisions

**RB2:** 16 associations d'usagers sont créées, structurées (statuts, etc.) et exercent la gestion des réseaux qui leur ont été remis officiellement lots de la réception des travaux et par une cérémonie d'inauguration officielle.

**IOV:**

- Le nombre de bénéficiaires,
- Le fonctionnement correct du réseau, le suivi technique (volumes produits, distribués, payés), et les causes éventuelles de mauvais fonctionnement,
- L'existence officielle de l'ASUREP
- Le fonctionnement de l'ASUREP: chiffre d'affaire mensuel comptabilité, documents, etc.
- Le fonctionnement de la structure faîtière.

#### 4.2.1.2 Réalisations finales

Les **16 associations d'usagers** sont créées, ont des statuts légaux, sont enregistrées et fonctionnent. Tout n'est pas parfait et des malversations, des vols, des erreurs de gestion ont existé.

Ces incidents ont été identifiés et les problèmes ont été résolus en appliquant les règlements d'ordre intérieur et les statuts. Des documents ont été vus: lettre de licenciement, plaintes à la police, etc.



Les ASUREP de Kinshasa Est regroupent environ **330 000 utilisateurs** satisfaits qui consomment en moyenne chacun 10 litres d'eau potable par jour. Des chiffres détaillés ont été relevés mensuellement par ADIR dans le cadre de sa mission d'accompagnement.

Les cinq ASUREP visitées emploient de façon permanente et rémunérée 155 personnes dont 88 femmes. On peut extrapoler ces résultats, en s'appuyant sur les données plus larges récoltées par ailleurs, sur 16 réseaux à **500 emplois dont 280 femmes**.

Les réseaux sont entretenus et ont un rendement global (rapport vente / production) de l'ordre de 80%. Certes des fuites se produisent, mais elles sont réparées. Les réseaux sont nettoyés, désinfectés et rincés tous les trois mois.

Les cinq ASUREP visitées ont un chiffre d'affaire annuel moyen de 85 000 USD variant de 40 à 125 000 USD en fonction de la taille du réseau et surtout de la population. Le chiffre d'affaire global pour les 16 réseaux peut être estimé à **1 350 000 USD**.

Les documents comptables sont tenus correctement et parfois informatisés. Les retenues INSS et impôts pour le personnel salarié sont payés à qui de droit. La qualité de la gestion varie d'une ASUREP à l'autre en fonction du degré d'instruction et du dynamisme de l'équipe mais surtout en fonction de l'expérience et du temps d'encadrement de l'ASUREP. Il y a des réseaux qui fonctionnent depuis 5 ans, et d'autres qui ont été mis en service en septembre 2013.

#### **La structure faîtière**

La fédération des ASUREP (FEDASU) regroupe 34 réseaux fonctionnels à Kinshasa, au Bas Congo et au Kasaï oriental (pas à Mbuji-Mayi). L'adhésion à la fédération est librement consentie par chaque ASUREP individuellement.

L'assemblée générale est constituée par toutes les ASUREP affiliées, représentées chacune par 3 membres.

Le bureau est composé d'un président, un vice président, un trésorier et un secrétaire. Il est élu par l'AG et est renouvelé tous les deux ans suivant un principe de tournante pour que toutes les ASUREP y soient représentées.

La FEDASU<sup>8</sup> a aussi un secrétariat technique qui est dirigé par un technicien salarié par la FEDASU, recruté pour ses connaissances techniques de la gestion des réseaux. Ce rôle est actuellement tenu par ADIR. Les conseils et diagnostics sont gratuits, les pièces à acheter sont payées par l'ASUREP.

Le secrétariat technique met en place un système de suivi et d'analyse des données pour surveiller le fonctionnement des réseaux, les entretiens, l'usure des pompes, groupes, etc.

Le but de la FEDASU est de mutualiser les moyens en cas de difficultés d'une ASUREP suite à un problème imprévu: foudre, vol, etc. qui empêche le bon fonctionnement et nécessite de mobiliser rapidement des fonds.

La FEDASU assure aussi la protection juridique des ASUREP en les accompagnant dans leurs démarches judiciaires éventuelles: contestation de propriété, licenciements, etc.

La FEDASU fait du lobbying auprès des autorités pour éviter que les ASUREP soient la cible de taxes nouvelles ou abusives et auprès des bailleurs de fonds pour continuer à étendre la zone d'action.

La FEDASU est une structure nationale qui pourra éventuellement ouvrir des antennes régionales ou provinciales quand le besoin s'en fera sentir et que des moyens suffisants seront disponibles. La structure est et doit rester légère et performante.

#### **4.2.1.3 Enseignements Tirés**

La collaboration entre la cellule du projet de la CTB et ADIR a donné d'excellents résultats tant dans les réalisations techniques (forages, travaux en régie et supervision) que dans l'encadrement des populations.

---

<sup>8</sup> Plus d'informations sont données en Annexe 7

Le projet a néanmoins pris quelques risques en formant des ASUREP, et même parfois en réalisant les travaux, avant de faire les travaux de forage. Tout s'est bien terminé heureusement, mais il faut éviter cette erreur à l'avenir. Un échec aurait eu des conséquences fâcheuses en terme d'image, mais surtout en terme de perte de confiance de la population.

Le travail d'encadrement des populations doit se faire avant de réaliser le réseau mais après avoir fait des pré-études sérieuses pour ne pas faire des promesses qui ne pourraient pas être tenues. Les travaux de forages (ou de captage de sources) sont le seul moyen de connaître la quantité et la qualité de la ressource. On peut alors signer des accords de création de l'ASUREP et réaliser les études détaillées et les travaux du réseau sans risque.

La structure faîtière est en place et fonctionne avec des statuts clairs. Mais elle est jeune et doit encore mûrir.

## 4.2.2 Sud-Kivu

### 4.2.2.1 Rappel des prévisions

**RA2:** 10 associations d'usagers sont créées, structurées (statuts, etc.) et exercent la gestion des réseaux qui leur ont été remis officiellement lots de la réception des travaux et par une cérémonie d'inauguration officielle.

#### IOV:

- Le nombre de bénéficiaires,
- Le fonctionnement correct du réseau, le suivi technique (volumes produits, distribués, payés), et les causes éventuelles de mauvais fonctionnement,
- L'existence officielle de l'ASUREP
- Le fonctionnement de l'ASUREP: chiffre d'affaire mensuel comptabilité, documents, etc.
- Le fonctionnement de la structure faîtière.

### 4.2.2.2 Réalisations finales

Deux réseaux n'ont pas été réalisés pour des raisons de sécurité d'accès ou de réalisation de travaux par des intervenants humanitaires.

En théorie toutes les ASUREP (8) ont été formées.

En réalité, sur 7 ASURP visitées:

- Deux fonctionnent (CISHADU et KATONDA)
- Deux fonctionnent mais ont de sérieux problèmes de gestion (LUJAMBO et NDUBA),
- Deux sur l'île d'Idjwi ne fonctionnent pas mais de l'eau est distribuée gratuitement (NKOLA et NYAKALIBA)
- Une tourne à vide sans eau ni ressources (MWENDO).

Les ASUREP qui fonctionnent (ont des recettes et exercent la gestion permanente du réseau) sont celles des premiers réseaux mis en service qui ont été accompagnés pendant près de 4 ans (CISHADU) et un réseau de l'île d'Idjwi (KATONDA), beaucoup plus jeune et encore fragile.

Mais cela reste fragile. Exemple: l'ASUREP de CISHADU s'est empressé de tripler les jetons de présence et de multiplier les réunions du CA dès le départ de la CTB!

L'ASUREP de LUJAMBO a de gros problèmes avec les autorités coutumières qui n'ont pas été intégrées lors de la formation.

Les autres ASUREP ont un nom, une structure lourde (AG, CA, UG) mais sont des armées de généraux en chômage technique permanent et totalement démotivées.

Cet échec s'explique avant tout par la très mauvaise qualité technique des études et des travaux et donc des réseaux qui ne fonctionnent pas ou très mal, ou qui distribuent de l'eau dans des sites peu peuplés (cas de NDUBA). Les études ont été faites par l'assistante technique au début du projet.

Mais il s'explique aussi par la non prise en compte des différences de structures sociales du milieu rural dans la création des ASUREP.

Globalement, il semble que le BEP du Sud-Kivu et d'une façon générale le projet "EAU" n'ait pas compris qu'il fallait adapter les réseaux et le mode de gestion au milieu rural.

Il faut noter que, contrairement aux prescriptions du DTF, le BEP n'a pas travaillé avec un ancrage local (ONG). Certes du personnel émanant de quelques ONG a été recruté pour assurer l'animation (6 animateurs pendant 6 mois) mais il n'y a pas eu de convention de collaboration avec les ONG en vue d'assurer un ancrage local qui fait cruellement défaut aujourd'hui.

### **La structure faïtière**

La structuration et l'organisation de l'INTERASUREP<sup>9</sup> sont calquées sur le modèle d'une ASUREP.

Les buts de l'INTERASUREP n'apparaissent pas clairement.

Au cours d'une réunion organisée à Bukavu pour rencontrer les évaluateurs, on beaucoup parlé d'argent et de frais pour les déplacements et les réunions (y compris la réunion en cours), la location d'un bureau à Bukavu, le matériel de bureau, le matériel roulant, etc. alors que les statuts, sont à peine rédigés et manifestement pas compris par tous.

L'INTERASUREP SUD-KIVU n'existe pas formellement et s'apparente plus à un club d'amis ayant en partage des intérêts communs à défendre qu'à une structure de services.

Il apparaît clairement que cette association est prématurée car en dehors de CISHADU aucune ASUREP ne fonctionne vraiment et ne génère de recettes suffisantes pour couvrir ses propres frais d'entretien de réseau (plombier) et de collecte d'argent (caissière).

#### **4.2.2.3 Enseignements tirés**

L'absence d'une vraie cellule technique expérimentée est la cause principale de l'échec du projet au Sud-Kivu. Cela se traduit par des réseaux mal étudiés, non adaptés au milieu naturel et social et des travaux souvent d'une qualité inacceptable, et en fin de compte des réseaux non opérationnels.

L'absence d'un ancrage local par la collaboration avec une ou des ONG locales explique la faiblesse de la gestion des réseaux en fonctionnement (au moins partiel) et le manque de prise en compte des réalités locales (un réseau de 2 000 personnes sur l'île d'Idjwi n'est pas un réseau de 25 000 personnes à Mwendo, ni comme un réseau périurbain).

---

<sup>9</sup> Plus d'informations sont données en Annexe 7

## 5 Evaluation de l'intervention

### 5.1 Critères de base

#### 5.1.1 Pertinence

La création de réseaux d'alimentation en eau potable en milieu périurbain et rural est toujours pertinente. Ce qui ajoute de la pertinence ici est l'introduction dans le projet d'une composante de prise en charge de la gestion autonome par la communauté bénéficiaire.

La mise en place de réseaux d'AEP a un impact indiscutable sur le confort de vie, sur la santé, sur l'allègement des tâches de puisage pour les femmes et les filles.

La mise en place d'un système de gestion autonome assure la viabilité des réseaux, permet de responsabiliser la population par la participation et la transparence de la gestion, de créer des emplois rémunérés dans des milieux difficiles.

Ce projet n'a pas d'impact négatif sur l'environnement.

#### 5.1.2 Efficience

Kinshasa Est	Sud-Kivu
L'efficience peut être considérée comme bonne si on considère que les résultats sont atteints. Par contre une meilleure gestion du temps et des équipes, et un assouplissement des procédures auraient permis de réaliser ce projet en 4 ans au lieu de 6.	Vu la faiblesse d'atteinte des résultats, l'efficience est mauvaise. Le projet a quasiment perdu deux années (temps et argent) d'assistance technique sans que la CTB ne réagisse.

#### 5.1.3 Efficacité

Kinshasa Est	Sud-Kivu
L'objectif spécifique pour les quartiers Est de Kinshasa est pleinement atteint: les réseaux fonctionnent, ils sont gérés, des gens ont trouvé un emploi, etc. Le problème de l'eau potable dans les quartiers équipés de réseaux est résolu pour les bénéficiaires qui ne cachent pas leur satisfaction.	L'objectif spécifique pour le Sud-Kivu n'est pas atteint: certes des réseaux distribuent de l'eau mais sans aucune certitude pour le lendemain sauf pour deux d'entre eux. Le problème de l'eau potable dans les zones équipées de réseaux n'est pas résolu de façon durable. Au moindre souci technique tout peut s'arrêter.

#### 5.1.4 Viabilité

Kinshasa Est	Sud-Kivu
Les réseaux de Kinshasa Est sont gérés et ont une viabilité prouvée pour les plus anciens réseaux. Mais cette viabilité doit être soutenue, particulièrement, pour les réseaux récemment mis en service par un accompagnement à long terme des ASUREP dans leur gestion quotidienne	Les réseaux du Sud Kivu ne sont (à deux exceptions près) pas gérés et leur viabilité est très faible. La viabilité pourra être améliorée en corrigeant les erreurs techniques et en encadrant les ASUREP

#### 5.1.5 Cohérence

Kinshasa Est	Sud-Kivu
Le projet CTB a travaillé simultanément pour d'autres bailleurs de fonds à Kinshasa, au Bas-Congo et à Mbuji-Mayi avec les mêmes approches. Le projet est donc cohérent	Sans objet. Au Sud-Kivu il n'y a que des projets d'urgence en matière d'eau potable ou alors des projets ponctuels (hôpitaux, écoles, etc.)

### 5.1.6 Impact

Kinshasa Est	Sud-Kivu
<p>Les impacts sur la santé et les maladies d'origine hydrique sont indiscutables et documentés par un centre de santé.</p> <p>La création d'emplois rémunérés a un impact considérable sur le niveau de vie (une fontainière gagne plus d'argent qu'un travailleur salarié)</p> <p>La création des ASUREP est un exercice en taille réelle de démocratie (pas toujours facile).</p> <p>Des plombiers formés ont quitté le quartier car les travaux tardaient. Ils ont trouvé du travail ailleurs en ville.</p>	<p>On peut identifier les mêmes impacts qu'à Kinshasa Est pour le réseau de CISHDU et un peu moins pour le réseau de KATONDA.</p> <p>Pour le reste l'impact est trop fragile pour être accepté comme positif.</p> <p>Des impacts négatifs pourraient même être observés car les bénéficiaires perdent la confiance (cas de travailleurs non payés à Idjwi)</p>

## 5.2 Thèmes transversaux

### 5.2.1 Egalité entre femmes et hommes

L'implication des femmes en tant que premières bénéficiaires des réseaux a été très importante et encouragée par le projet, mais tout spécialement par l'équipe partenaire ADIR à Kinshasa. Plusieurs conseils d'administration sont présidés par des femmes.

En outre les femmes trustent les postes de fontainières et de caissières (le mot n'existe pas au masculin en Afrique!)

Au Kivu la progression est moins évidente mais c'est surtout parce que les réseaux ne sont pas gérés. Il n'y a donc pas de recettes à collecter et l'eau coule quand même aux bornes fontaines (systèmes gravitaires)

### 5.2.2 Environnement

Le seul danger environnemental est de polluer la nappe lors des opérations de forage. Des précautions ont été prises pour éviter ces problèmes et aussi pour colmater les trous des forages négatifs.

### 5.2.3 Economie sociale

La création d'emplois rémunérés a un impact non négligeable sur l'économie et donc sur les conditions sociales des bénéficiaires.

Par contre, le fait de laisser partir un entrepreneur défaillant sans payer les ouvriers et les fournisseurs, et surtout, de ne pas avoir résolu cette question, ne serait-ce qu'en utilisant l'argent de la caution de bonne fin, a un impact désastreux sur l'économie sociale particulièrement dans le milieu pauvre et peu monétisé de l'île d'Idjwi.

### 5.2.4 Droits des enfants

La disponibilité d'eau potable à proximité des habitations allège le travail des femmes mais aussi celui des enfants et plus particulièrement des petites filles.

Une initiative d'une ASUREP de Kinshasa est la création d'une bibliothèque avec librairie, papeterie, cybercafé et salle de fête et de spectacle. Lors de la visite on a pu constater que des enfants viennent faire leurs devoirs à la bibliothèque où ils sont surveillés. Impact indirect mais vraiment important pour les droits des enfants.

## **5.3 Critères HARMO**

### **5.3.1 Harmonisation**

Dans le cadre du programme "Eau" il y a eu une collaboration entre différents bailleurs de fonds: DGD, "Water Facility" de l'UE, DFID et AFD. Le point commun de ces divers financements était bien sûr l'alimentation en eau potable, mais aussi la CTB qui intervenait comme agence d'exécution.

Les importants retards constatés ont quelque peu tendu les relations et la communication n'a pas été optimale entre la CTB et les différents bailleurs, chacun ayant ses propres contraintes administratives et sa logique de fonctionnement et ne pouvant pas s'en écarter. Lors de la mission d'évaluation il a été constaté que les relations avec l'UE et DFID étaient tendues.

### **5.3.2 Alignement**

Le projet a été conçu et a débuté dans un contexte politique congolais très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il n'a donc absolument pas été question d'alignement à cette époque car l'état de l'administration congolaise ne le permettait pas.

Les procédures telles que le respect des règles des marchés publics, le monitoring, les rapports périodiques, la comptabilité, etc. sont celles en vigueur à la CTB.

### **5.3.3 Gestion axée sur les résultats de développement**

Les résultats du projet étant essentiellement physiques il est normal que toute la gestion du projet ait été orientée principalement sur l'atteinte de ces résultats.

### **5.3.4 Responsabilité mutuelle**

Les relations avec les autres bailleurs sont bonnes d'un point de vue administratif et financier: rapports, paiements, comptabilité. Les relations techniques et particulièrement la planification ont connu quelques problèmes.

Le rôle de la SMCL est très formel car les participants et particulièrement le CNAEA, ne comprennent pas leur rôle et sont des spectateurs en attente. Les SMCL sont présidées par le CNAEA mais c'est la CTB qui convoque les réunions et fait l'ordre du jour car la présidence ne joue pas son rôle.

Le CNAEA, qui est le représentant du partenaire, a été pendant les années du projet peu opérationnel pour cause d'insuffisance budgétaire, et n'a pas de ce fait pu tenir son rôle. Une restructuration profonde de cet organe est en cours dans le cadre de la mise en place de la décentralisation administrative.

### **5.3.5 Appropriation**

La structure administrative existante dans le pays ne permet pas aujourd'hui de parler réellement d'appropriation des résultats du projet par l'Etat.

Mais l'appropriation est faite par les ASUREP chapeautées par la FEDASU.

Les réseaux sont remis symboliquement à l'ASUREP lors de la cérémonie d'inauguration officielle. Mais le plus important en terme juridique est la participation de l'ASUREP aux réceptions des travaux en qualité de maître d'ouvrage. Cette implication de la société civile est importante pour palier la faiblesse des institutions.

Le degré d'appropriation est faible au Sud-Kivu du fait du non achèvement des travaux et d'absence de réception et à fortiori d'inauguration officielle.

## **6 Pratiques à conserver et à modifier**

### **6.1 Structure et personnel de l'intervention**

La structure de la CTB en RDC doit s'adapter à la décentralisation administrative qui se met (lentement) en place, notamment en localisant les réunions des comités de pilotage (dénomination nationale) et SMCL dans les provinces et en accordant plus d'autonomie administrative et technique à la structure décentralisée, tout en restant sous contrôle de Kinshasa et dans le respect des procédures.

Ce processus est en cours de mise en place à la CTB et devrait se poursuivre normalement.

### **6.2 Gestion des ressources (finances, personnel & matériel)**

La gestion des ressources financières et du matériel qui est mise en place par la CTB est satisfaisante, et n'a pas provoqué de retards ou d'incidents.

La gestion du personnel doit être revue, particulièrement le recrutement. Les profils et les descriptions de poste doivent être plus précis et exigeants techniquement, notamment pour le niveau de formation requis.

### **6.3 Planification et mise en œuvre**

La planification des activités du projet n'a pas été adaptée aux réalités des différents sites de travail. Le cadre logique est resté figé.

Une planification dynamique avec un logiciel approprié avait été recommandée par l'évaluation à mi-parcours et n'a pas été mise en œuvre. Cette planification doit s'intégrer dans les activités de monitoring et les rapports périodiques.

Les adaptations du calendrier ou des choix techniques sont la responsabilité du chef de projet qui doit en informer sa hiérarchie et la SMCL.

### **6.4 Monitoring et évaluation**

Le monitoring n'est pas efficace. Au Kivu, le "dérapage" du projet dès les premiers mois aurait dû être révélé par le monitoring et suivi de mesures correctrices. Aucun document de monitoring n'a pu être consulté par la mission d'évaluation finale. De nombreux rapports périodiques existent mais ils manquent de clarté et de synthèse.

L'évaluation à mi-parcours a fait un important travail d'analyse de l'organisation à défaut d'avoir pu observer les réalisations. Elle a fait un certain nombre de suggestions qui n'ont pas toutes été prises en compte.

Le recours aux missions d'évaluation externes est une bonne chose qui doit être maintenue pour avoir un regard neutre sur le projet, mais un suivi des recommandations est souhaitable pour qu'elles soient pleinement rentables et utiles.

### **6.5 Documentation et rapports**

Des efforts importants sont à faire pour les rapports. Les rapports périodiques entraînent une perte de temps considérable pour les équipes de projet. Un rapport trimestriel doit se limiter au programme du trimestre écoulé et son taux de réalisation avec des explications pour les écarts. Cette analyse peut aussi intégrer le relevé des indicateurs. La seconde partie est le programme du trimestre suivant qui vise à rattraper les retards.

Le projet laisse très peu de documentation derrière lui: pas d'études, peu de plans de réseau (pas du tout au Kivu), pas de notes de calcul, pas de manuel de gestion, etc.

## **6.6 Mise en œuvre de nouvelles technologies**

Il n'y a pas eu de mise en œuvre de technologies innovantes dans le projet.

## **6.7 Réseau et synergies avec d'autres projets**

Si on considère que les projets financés par d'autres bailleurs sont d'autres projets, il y a eu une très bonne synergie avec ces projets.

La relation avec l'ONG ADIR a été fructueuse pour les deux parties. La CTB a apporté à ADIR les moyens financiers et organisationnels et l'opportunité de développer le concept de mini réseaux à gestion communautaire qu'elle a commencé à mettre en œuvre à la fin des années '90 à Mbuji-Mayi. Il est malheureux qu'une telle synergie n'ait pas pu se mettre en place au Sud-Kivu.

Il est difficile et rare de développer des synergies dans le monde des ONG qui sont souvent très "secrètes" et attachées à des valeurs de charité, de partage et finalement de gratuité de l'eau qui vont à l'encontre de la notion de gestion.



## 7 Enseignements tirés

### 7.1 Pour l'intervention

Le mode d'intervention utilisé à Kinshasa s'est révélé bien adapté à l'intervention et au milieu de travail (un BEP avec un ingénieur expatrié et une ONG partenaire avec du personnel expérimenté, des travaux en régie ou à l'entreprise).

Toutefois, la réalisation des forages a été fort perturbée, on a travaillé avec plusieurs entrepreneurs successifs au lieu de faire un seul contrat dès le départ ou de décider d'acquérir une machine pour l'ONG partenaire qui aurait pu travailler plus rapidement. La réalisation tardive des forages a fait prendre un grand risque: celui d'avoir réalisé des réseaux sans pouvoir les alimenter.

Le mode d'intervention dans le Sud Kivu est du même type que celui utilisé à Kinshasa Est (un BEP et des travaux à l'entreprise ou en régie). Il a été un échec en raison de la faiblesse des capacités du BEP et de sa petite taille (3 personnes à comparer avec les équipes de Kinshasa). Ceci est dû à la mauvaise qualité du recrutement du personnel et à l'absence de décision de la part de la CTB en matière de changement du personnel ou de recrutement de personnel qualifié supplémentaire.

Pour ce type d'intervention il faut recruter un ingénieur chef de projet expérimenté avec de solides connaissances en hydraulique et une capacité à s'adapter aux divers milieux physique et sociaux rencontrés, et travailler avec un partenaire local (ONG) à sélectionner ainsi que des bureaux d'études et entreprises (voir § 8.2.3).

### 7.2 Pour l'instance partenaire

Le "partenariat" avec le CNAEA est aujourd'hui tout à fait théorique. Mais le CNAEA est en cours de restructuration qui va dans le sens d'une décentralisation vers les CPAEA.

Une collaboration opérationnelle plus étroite avec ces instances décentralisées doit être mise en place tout en gardant à l'esprit que l'instance partenaire n'est pas un partenaire d'exécution mais un partenaire étatique qui a des fonctions régaliennes. Il ne faut pas que le partenaire ait un bureau au sein de la cellule ni de pouvoir de donner des instructions au personnel de la cellule ou des sous-traitants.

Par contre il doit pouvoir disposer du matériel de transport et des moyens de l'utiliser pour se déplacer sur le terrain. Les modalités de cette mise à disposition sont à fixer de commun accord avec le partenaire (contrepartie nationale, par exemple).

Ce poste ne doit pas obligatoirement être à la charge d'un seul projet, des synergies entre projets voisins seraient utiles en ce domaine.

### 7.3 Pour la SMCL

Il faut d'abord clarifier les rôles de la SMCL et du Comité de Pilotage, pour ne garder qu'une seule instance qui assure le rôle de lien entre le projet et le partenaire. Il faut que le partenaire se sente responsable de cette instance et pas spectateur attentiste. La cellule de projet peut assurer le secrétariat de la SMCL, en plus de son rôle de maître d'œuvre du projet.

La CTB a renoncé aux per-diems, jetons de présence et autres gratifications pour ces réunions et ce principe doit être maintenu. Les réunions périodiques (trimestrielles) doivent être convoquées par la présidence de la SMCL. Le rôle de la cellule est de le rappeler si nécessaire mais pas de prendre l'initiative des convocations, organisations, etc.

Les membres de la SMCL doivent être informés régulièrement de l'avancement du projet, des contraintes et problèmes rencontrés par l'envoi mensuel d'une feuille d'information par courrier électronique.

#### **7.4 Pour la représentation de la CTB**

La représentation de la CTB à Kinshasa doit continuer à assurer son rôle de coordination des projets avec les instances nationales. Ce travail sera plus important avec la mise en place de la décentralisation. Elle doit également continuer à assurer la supervision et le contrôle de la cellule de projet, de ses activités, de ses dépenses, etc.

La création d'un pool technique mobile qui serait composé d'ingénieurs, de juristes, de comptables et d'autres spécialités techniques et administratives devrait être effective pour répondre très rapidement à des demandes d'aide ou pour faire des missions d'appui technique des cellules de projets à la demande des cellules ou de la représentation. Il devrait être possible de recourir aux services ponctuels de consultants via une procédure de recrutement rapide (contrat de consultance "perlée").

Le principe est d'intervenir rapidement pour aider la cellule et apporter des solutions et des conseils. En fonction de la taille du pays et des activités de la CTB, ce pool pourrait être géré par une ou plusieurs représentations voire par Bruxelles.

#### **7.5 Pour la CTB - Bruxelles**

La CTB Bruxelles garde un rôle de supervision et d'appui et conseils et de relations directes avec les bailleurs de fonds.

Elle devrait, à l'instar des pays hôtes, mettre en place une plus grande décentralisation et laisser plus d'autonomie aux représentations tout en respectant les principes de base de la gestion d'une société qui fonctionne avec des deniers publics.

#### **7.6 Pour le donateur**

Le bailleur de fonds (donateur ou prêteur) garde le devoir et le droit de vérifier ou de faire vérifier à tout moment la bonne exécution du projet ainsi que la bonne utilisation des fonds publics.

Le bailleur de fonds doit être tenu informé des progrès et des difficultés du projet. Il peut au besoin intervenir au niveau diplomatique ou politique pour éclaircir certaines situations ou apporter des solutions.

Le donateur a le droit de demander d'être invité en qualité d'observateur aux réunions de la SMCL et d'y faire les commentaires et suggestions qu'il juge nécessaires.

## 8 Conclusions

### 8.1 Principales conclusions

Tableau 5 Résumé des critères d'évaluation

Critères	Kinshasa Est	Sud-Kivu
<b>Pertinence</b>	Très bonne	Bonne
<b>Efficienc</b>	Bonne	Faible
<b>Efficacité</b>	Très bonne	Faible
<b>Viabilité</b>	Bonne	Très faible
<b>Impacts</b>	Très bons	Faible
<b>Genre</b>	Très bon	Bon

### 8.2 Recommandations

Le consultant fait ici des recommandations techniques et organisationnelles qui résultent de son expérience et d'autres projets. Ces recommandations ne sont peut-être pas applicables à la lettre dans le cadre de la CTB en raison de son organisation et de ses contraintes. Elles devront être adaptées en fonction de ces contraintes.

#### 8.2.1 Portant sur la période allant jusqu'à la fin du projet

Le projet est officiellement achevé et aucune action ne peut plus être menée dans ce cadre. La mission d'évaluation fait remarquer qu'il n'est pas normal de clore un projet en laissant derrière lui quatre réseaux non achevés dont un qui ne fonctionne pas du tout au Sud-Kivu et des travailleurs et fournisseurs non payés par un entrepreneur qui a certes fait défaut mais dont la CTB est responsable car c'est elle qui a sélectionné l'entrepreneur pour faire les travaux et qui a assuré la surveillance des chantiers et payé les décomptes.

#### 8.2.2 Portant sur la période consécutive à la fin du projet

##### 8.2.2.1 Achever et mettre en service les réseaux au Sud-Kivu

Trois réseaux sur l'île d'Idjwi et le réseau de MWENDO ne sont pas achevés. L'état actuel de ces réseaux ne permet pas de les déclarer recevables et des les remettre aux ASUREP. Il faut donc de toute urgence prendre les mesures pour les achever correctement en corrigeant les erreurs de conception. Les réseaux de NDUBA et LUJAMBO doivent également être vérifiés car des modifications y ont été apportées qui pourraient déséquilibrer la distribution et ils connaissent aussi des difficultés de gestion.

Ces travaux peuvent se faire en régie avec des tâcherons payés à la tâche. Ce mode d'intervention est efficace et rapide mais nécessite une supervision rapprochée et constante.

La formation des ASUREP doit être revue et adaptée.

Pour le cas particulier de l'île d'Idjwi il faut trouver une solution pour indemniser justement les travailleurs et fournisseurs lésés par l'entreprise défailante en accord avec les autorités locales traditionnelles (Mwami).

### 8.2.2.2 L'accompagnement des ASUREP

Il a été constaté que l'accompagnement des ASUREP dans leurs activités est très important pour assurer une bonne viabilité au service de l'eau. De nombreux réseaux ont été mis en service dans les derniers mois, voire les dernières semaines du projet et ces ASUREP n'ont pas profité de l'accompagnement de la gestion et du fonctionnement du réseau dans les conditions réelles. L'accompagnement est un appui à la bonne gestion organisationnelle, administrative, comptable et technique.

Cet accompagnement est assuré actuellement à Kinshasa Est par ADIR dans le cadre de ses activités menées sur fonds propres et un contrat est en cours de signature avec l'UE pour assurer ce suivi pour tous les réseaux des zones couvertes par les cofinancements "Water Facility" c'est-à-dire Kinshasa, Mbuji-Mayi et le Bas-Congo pour une période de 36 mois.

Pour Bukavu, comme le projet a travaillé sans impliquer une structure locale, il n'existe plus rien depuis la fermeture du bureau du projet. Il faut donc mettre en place les moyens nécessaires à assurer ce suivi mais avant tout à la réorganisation des ASUREP suivant un modèle simplifié et plus approprié à la structure sociale du milieu rural.

### 8.2.3 Portant sur une autre phase ultérieure éventuelle

#### 8.2.3.1 L'intervention

Une future intervention devrait être décentralisée et autonome. Un assistant technique de haut niveau technique et bon gestionnaire dirige une petite unité technique et administrative. Cette unité identifie des réseaux à créer ou à réhabiliter tant du point de vue technique que du point de vue de la gestion. Sur base de visites de terrain et de calculs simples, cette cellule (mot utilisé à la place de BEP) réalise des dossiers de faisabilité et sélectionne une dizaine de sites (en fonction du budget disponible).

La cellule fait appel à un bureau d'étude, sélectionné sur appel d'offres international pour réaliser les pré-études, les études détaillées, les cahiers des charges, les dossiers d'appels d'offres, la supervision des travaux et la mise en service sur 5 ou 6 sites.

La cellule sélectionne également une ou plusieurs ONG locales actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en fonction de leur connaissance spécifique du terrain pour réaliser quelques travaux en régie (les captages de sources, de petites réparations ou modifications sur des réseaux à réhabiliter, etc.) mais surtout pour animer la population et favoriser la création d'une dynamique qui conduira à la formation d'une ASUREP.

La cellule reste l'instance dirigeante de l'intervention, et supervise les activités du bureau d'études, des entreprises et des ONG, reçoit les décomptes, les vérifie et fait les paiements. Elle fait également les plannings et veille à leur suivi strict. C'est la cellule qui est responsable devant la CTB et le bailleur de fonds du bon déroulement du projet.

Le déroulement d'une séquence de travail pour la réalisation de 5 ou 6 réseaux pourrait être le suivant:

Réaliser ou faire réaliser par un bureau d'études des études de faisabilité (recherche de sources, levé topographique simplifié au GPS), identification des bénéficiaires et de leur mode de regroupement (village, hameaux, dispersion, etc.), emplacement des futures infrastructures (réservoirs, bornes fontaines, etc.) en collaboration avec la structure "sociale".

Sur base de ces métrés, il est possible de lancer une consultation internationale pour les canalisations et les pièces de raccordement, en se réservant le droit de modifier les quantités de X % pendant Y mois. Ceci permet de gagner un temps précieux.

Les dossiers d'appels d'offres pour des fournitures et des travaux doivent être précis et stricts tant pour les spécifications administratives que techniques. A l'instar des appels d'offres pour les études, il faut inclure dans les DAO la même notion d'offre technique et administrative et d'offre financière distinctes. Les compétences techniques: références, documentations, connaissance du terrain, CV du personnel, etc. doivent être énoncées et adaptées à chaque cas avec une cotation. Seules les offres ayant un score supérieur à 70% (cote à fixer en respect des réglementations) sont acceptées sous réserve de conformité des pièces administratives.

Faire réaliser les travaux de captage par des tâcherons spécialisés (il en existe dans des ONG locales) ou de forages par une entreprise spécialisée sous une surveillance étroite d'un technicien (de la cellule technique ou recruté localement) de façon à connaître exactement le débit disponible. Cette étape est indispensable pour éviter le risque de mettre en œuvre un réseau et de ne pas avoir d'eau en suffisance pour l'alimenter.

Faire réaliser une étude détaillée pour alimenter correctement la population en connaissant les ressources disponibles et en ajustant au besoin le réseau (plus petit ou plus grand). Veiller à l'utilisation d'outils modernes de topographie et de calculs hydrauliques de façon à éviter les pertes de temps et les plans d'études approximatifs.

Pendant les travaux de captage, l'ONG réunit la population et prépare la formation d'une ASUREP adaptée à la taille du réseau, à la diversité culturelle et sociale, etc. tout en gardant en tête la finalité de la gestion communautaire autonome du réseau. La mise en service du captage pourrait être l'occasion de la signature des statuts de l'ASUREP.

Commander les canalisations et pièces et rechercher un entrepreneur pour les travaux de génie civil, contrat et travaux sous surveillance de la cellule technique et de personnels technique recruté pour l'occasion.

Les travaux de pose des canalisations peuvent être réalisés avec la population moyennant un paiement en numéraire et une surveillance stricte exercée par la cellule technique.

L'ONG anime l'ASUREP au cours des travaux, à la mise en service, à la réception des travaux de façon continue. L'ASUREP est à ce moment partenaire à part entière et doit être informée de tout le déroulement des opérations, des coûts, des retards, et jouer le rôle de Maître d'Ouvrage.

Prévoir de continuer à financer l'ONG pour assurer un accompagnement de l'ASUREP pendant trois ans après la mise en service des réseaux.

### **8.2.3.2 L'accompagnement**

Au-delà de la période d'accompagnement il faut qu'une structure prenne le relais pour assurer le suivi et l'appui à ces jeunes associations, éviter les dérapages de gestion et les actions extérieures qui pourraient nuire à leur existence.

Cette nouvelle structure devrait se construire au cours des trois prochaines années pour entrer en pleine activité autonome dans trois ans.

Deux pistes existent:

#### **Une structure faîtière des ASUREP**

Une fédération des ASUREP (la FEDASU) a été créée à Kinshasa. Cette structure nouvelle fonctionne et est destinée à prendre progressivement le relais d'ADIR après la période d'accompagnement de 36 mois financée par l'UE.

La FEDASU se veut nationale et accueille les ASUREP de tout le pays. A terme elle envisage de créer des bureaux relais dans les provinces.

La structure se finance par les cotisations des ASUREP qui adhèrent volontairement. Elle est en train de mettre en place des cellules d'appui administratif, judiciaire et technique.

L'INTERASUREP mise en place au Sud-Kivu est limitée aux 8 réseaux. Cette création est prématurée dans les circonstances actuelles. Elle doit être repensée en fonction des spécificités locales. L'adhésion pure et simple à une FEDASU nationale basée à Kinshasa semble illusoire dans le climat de tensions entre les provinces de l'Est et la capitale.

#### **Une structure étatique**

Le CNAEA et ses antennes provinciales (CPAEA) pourraient jouer un rôle de supervision et de coordination des ASUREP. Mais la restructuration en cours ne va pas dans ce sens puisqu'elle veut rester dans un rôle régalién d'administration publique et ne plus être impliquée dans la gestion physique des réseaux. En outre, ces structures étatiques ont très peu de moyens. Et il est difficilement imaginable dans le contexte actuel que les ASUREP acceptent de verser une cotisation pour financer une structure étatique.

# Annexes

## Annexe 1. Termes de références de l'évaluation

Les termes de références présentent l'historique et les données de chacune des composantes du projet.

Les paragraphes ci-après reprennent les principaux critères relatifs à l'évaluation finale

### 7 Finalité de l'évaluation finale des projets bilatéraux Eau

Le but de l'évaluation finale (EF) est de faire le bilan de toutes les réalisations des projets bilatéraux dans le domaine de l'AEPA, de déterminer le degré de réalisation par rapport aux objectifs fixés et les résultats attendus, de passer en revue leur gestion tout en déterminant dans quelle mesure les dispositions prises pour leur mise en œuvre ont contribué aux réalisations des dits projets. Il s'agira également d'identifier les contraintes et les problèmes rencontrés au cours de leur mise en œuvre.

L'équipe devrait tirer, pour les approches ultérieures, des enseignements qui consolident les impacts positifs et évitent les implications négatives de l'intervention pour les bénéficiaires, les instances partenaires et les groupes non ciblés.

Ainsi, les missions de l'équipe peuvent être reprises comme suit :

- estimer le niveau d'exécution des objectifs des Projets par rapport à la description du Programme ;
- identifier et expliquer les résultats non atteints ;
- identifier et documenter les meilleures pratiques ;
- identifier et documenter les leçons apprises ;
- dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour l'approche de gestion communautaire, ainsi que la mise en œuvre des mini-réseaux ;
- identifier les insuffisances, mener des réflexions et formuler des recommandations qui pourraient être prises en compte à l'avenir dans le cadre d'autres projets similaires.

Les sujets suivants font l'objet d'intérêt particulier :

- Adéquation des experts des projets et le suivi par la représentation et le siège;
- Adéquation de la méthodologie de la mise en œuvre des projets dans les conditions de la RDC (exécution des études et travaux, suivi et contrôle des travaux, préparation (tdr, critères de sélection) et gestion (publication, sélection, attribution) des marchés publics, etc.) ;
- Les rôles de différents intervenants (Gouvernement central et provincial, CNAEA, SMCL, Comités de pilotage, entreprises, bureaux d'études, ADIR, FOMI, ONG locales, bénéficiaires, bailleurs, ...), la pertinence de leur implication effective et leur efficacité à atteindre les résultats ;
- La cohérence du programme Eau de la CTB (les formulations, qualité des DTF, synergies, ...)
- Les conditions préalables et/ou optimales de la mise en œuvre de l'approche « ASUREP ».

### 8 Implication des stakeholders durant l'évaluation finale

L'équipe d'évaluation rencontrera pendant sa mission les stakeholders suivants (liste non exhaustive) :

- Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) : Structure pilote du programme AEPA au niveau national
- Comité de Pilotage (CdP) : Structure pilote du programme au niveau des différentes provinces
- Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA) coordonne les activités concernant l'eau et l'assainissement dans tout le pays et préside la SMCL
- Cellule d'Appui Technique / Représentation de la CTB en RDC : supervise l'exécution des activités du programme
- Bureau d'Exécution du Projet (BEP) : exécution des activités du programme au niveau provincial
- Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural (ADIR) et GMHR
- ONG locales de développement au niveau des provinces



- ASUREP au niveau de Kinshasa, Mbuji Mayi, Sud Kivu, Maniema/Kindu et au Bas Congo
- Attaché de l'Ambassade de Belgique
- Bailleurs comme DFID, UE, AFD
- Gouvernorats des provinces et SNHR
- Régideso
- Bénéficiaires finaux des projets

## **9 Zones d'intervention du projet & bénéficiaires à visiter**

Compte tenu de la durée limitée de la mission, un échantillonnage des localités sera fait en concertation avec la CTB afin de garantir une représentativité de la diversité des situations. Ce choix sera arrêté le plus tôt possible lors de la préparation de la mission.

## **10 Critères à étudier**

Le but principal de l'étude des critères est de formaliser un état des lieux du projet, afin de fournir un point de vue critique sur ses réalisations. Ce sera la base pour proposer des bonnes pratiques et des leçons apprises à destination des parties prenantes. Vu la complexité contractuelle et l'étendue géographique, une attention particulière sera portée sur la différenciation des critères par région.

### **10.1 Critères de base pour chaque projet à évaluer**

#### **10.1.1 Pertinence :**

Les résultats du programme répondent-ils aux besoins des bénéficiaires ?

La mission devra pouvoir analyser dans quelle mesure l'approche et les modes d'intervention des projets ont constitué un avantage, par rapport ou en plus, à d'autres actions dans le même secteur (et région) d'intervention par le Gouvernement, le Royaume de Belgique ou d'autres bailleurs de fonds. Idéalement quelques autres projets financés par la DGD et mis en œuvre en RDC ou dans d'autres pays limitrophes seront brièvement présentés.

#### **10.1.2 Efficience :**

Les activités ont-elles été mises en œuvre conformément au chronogramme proposé? Sinon, qu'est ce qui justifie les décalages ?

Les inputs (finances, ressources humaines et matérielles) ont-ils été gérés de manière appropriée? Qu'aurait-on pu réaliser mieux, moins cher et plus rapidement sans perdre de vue un ratio acceptable de coûts-qualité?

#### **10.1.3 Efficacité :**

L'objectif spécifique et les résultats ont-ils été atteints ?

#### **10.1.4 Durabilité :**

La qualité technique des ouvrages réalisés permet-elle aux bénéficiaires de définir une gestion durable?

Les communautés bénéficiaires ont-elles atteint un degré d'autogestion (technique, administrative et financière) suffisant.

Les questions d'Operations et maintenances ont-elles été prises suffisamment en compte ?

#### **10.1.5 Impact**

Quels sont les impacts expérimentés par les bénéficiaires, instances partenaires et groupes non cibles de l'intervention? Ces changements sont-ils durables?

Quelle est la nature de ces changements: positive, négative, directe, indirecte, intentionnelle, non intentionnelle? Existe-t-il une relation causale entre les changements intervenus et l'intervention?

### **10.2 Critères HARMO permettant de renforcer l'efficacité de l'aide**

### 10.2.1 Harmonisation

L'intervention a-t-elle mis en place des dispositifs communs pour tous les donateurs du programme concernant l'un ou plusieurs des éléments suivants : planning des activités, planning des apports d'aide, financement des activités, déboursement des apports d'aide, monitoring et évaluation des activités et des apports d'aide, rapportage sur les activités et les apports d'aide, formations communes, approches communes du renforcement des capacités, missions conjointes?

De la même manière, les donateurs ont-ils facilité la définition et l'utilisation de dispositifs communs tels que décrits ci-dessus permettant de rationaliser et alléger la gestion du programme ?

### 10.2.2 Responsabilité mutuelle

La responsabilité mutuelle se réfère au renforcement de la responsabilité et de la transparence concernant les résultats obtenus en matière de développement.

- L'intervention fournissait-elle à temps des informations transparentes et exhaustives concernant les versements financiers ; la comptabilité, les recettes, les dépenses ; les progrès enregistrés par l'intervention sur le plan des activités, des résultats, des objectifs ; les rapports d'évaluation ; le statut des dossiers de marchés publics ; les rapports d'audit?
- La SMCL fonctionnait-elle de l'une ou l'autre des manières suivantes : se réunit régulièrement ; respecte la voix de l'instance partenaire ; évalue conjointement l'état d'avancement de l'intervention; vérifie le respect des engagements ; guide l'intervention par rapport aux nouvelles tendances?
- L'instance partenaire faisait-elle rapport concernant les réalisations de l'intervention aux autorités nationales, aux autorités locales et aux bénéficiaires?
- Est-ce qu'il existe des stratégies et méthodologies pour développer d'avantage les capacités du personnel local ?

### 10.2.3 Appropriation

L'appropriation représente la mesure dans laquelle le pays partenaire exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement. Elle fait également référence à ses efforts de coordination de l'action à l'appui du développement.

- L'intervention renforçait-elle les capacités de leadership des instances partenaires en ce qui concerne lesdites tâches de coordination?
- L'implication de la société civile et les institutions locales à tous les niveaux des processus d'exécution du projet, a-t-elle été suffisamment développée?

## 10.3 Thèmes transversaux

Pour autant que les thèmes transversaux aient été prévus dans les DTF respectifs, la mission évaluera les impacts prévus et non prévus, positifs et négatifs, liés aux thèmes suivants :

### 10.3.1 Bonne gouvernance

L'équipe d'évaluation finale apportera une attention particulière aux acquis réalisés dans le domaine de la gouvernance locale grâce aux projets, notamment à travers la création des ASUREP et la création d'une nouvelle dynamique communautaire autour de l'eau.

- Comment ces structures sont-elles perçues par l'environnement institutionnel congolais (dont la REGIDESO et surtout les services de perception des taxes et impôts), notamment en termes de résultats et d'activité génératrice de revenus ?
- Comment sont réinvestis les profits générés par les ASUREP au profit des communautés?

### 10.3.2 Égalité entre femmes et hommes

Étant donné que le genre est un concept transversal, l'équipe veillera à ce que toutes les données soient ventilées en fonction du genre (collecte de données relatives aux femmes et aux hommes, réunions et interviews avec des femmes et des hommes, statistiques différenciées pour les femmes et les hommes...). En outre, l'équipe devra élaborer une analyse du genre comprenant les aspects suivants:

- Les femmes et les hommes ont-ils profité de l'intervention de manière équitable (formation, renforcement des capacités, impact ...)? L'intervention a-t-elle eu des implications négatives pour certains hommes ou femmes?

### 10.3.3 Santé

Quel a été l'impact de l'intervention sur la santé, notamment en termes de diminution des maladies hydriques dans les quartiers approvisionnés?

### 10.3.4 Économie sociale

- L'intervention collaborait-elle avec le secteur privé?
- Dans quelle mesure l'intervention facilitait-elle la participation de la société civile?
- Quel a été l'impact de l'intervention sur les pauvres : ont-ils accès aux bornes fontaines ? Le modèle de tarification leur est-il adapté?
- Comment l'utilisation des bénéfices a-t-elle été prévue ? Effectivement mise en œuvre ?

### 10.3.5 Droits des enfants

Dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation identifiera des indicateurs d'impacts au niveau du droit des enfants, et en particulier :

- L'augmentation de l'accès à l'eau potable
- Le renforcement en soin de santé

## 11 Méthodologie de l'évaluation finale

Tout en tenant compte de la méthodologie de la CTB, l'équipe de consultants proposera un projet et des outils d'évaluation.

Le projet d'évaluation que le consultant international proposera, inclura la transformation des critères d'évaluation en questions d'évaluation leçons apprises. Ces dernières seront à leur tour traduites en une série d'indicateurs, vérifiables à l'aide d'instruments de collecte de données. L'équipe assurera la production d'informations valables et fiables en appliquant la triangulation comme méthode de collecte de données, signifiant que les différentes méthodes de collecte de données doivent générer des résultats similaires. Ces résultats répondront aux questions d'évaluation. Ces réponses produiront ensuite des conclusions à chaque critère d'évaluation. Ces conclusions seront traduites en recommandations, qui pourront être utilisées lors d'une prise de décision.

Il s'agira de produire un rapport comprenant dans sa première partie l'évaluation des trois projets bilatéraux.

Cette proposition sera un des critères d'attribution utilisés par la CTB lors de l'analyse qualitative de l'offre introduite par le soumissionnaire.

## 12 Documents à produire

- Une présentation PowerPoint selon le format CTB avec les principales conclusions de l'évaluation finale, à présenter en RDC à la fin de la mission de terrain, lors d'une séance de restitution avec les membres de la SMCL
- Un rapport complet de l'évaluation finale selon le format standard de la CTB, dans sa version provisoire, dans un délai de 5 jours ouvrables après la mission en RDC. La CTB enverra ses commentaires dans les 10 jours ouvrables après la réception du rapport provisoire. La version définitive du rapport est envoyée, dans un délai de 5 jours calendaires après réception des observations de la CTB et du débriefing au siège de la CTB.

## Annexe 2. Présentation des membres de l'équipe d'évaluation

### Philippe LOTHE, Chef de mission

**Philippe LOTHE**, né à Anvers le 5 juillet 1953, de nationalité belge, ingénieur du génie rural, diplômé en 1978 de l'Université Catholique de Louvain La Neuve, il manipule aisément les outils informatiques courants et pratique couramment le français, sa langue maternelle, ainsi que l'anglais. Après des séjours de longue durée au Rwanda, au Burundi, en Guinée et en Mauritanie, il a été administrateur et directeur technique de la SHER Ingénieurs Conseils S.A. Il est, de 2002 à 2007, gérant de la société belge GRSM sprl. Il a exercé en outre l'activité d'expert judiciaire pour différents tribunaux en Belgique.

Ses activités récentes sont:

EN 2013: formulation à **Djibouti** et évaluation finale en **République Démocratique du Congo** de projets "Eau". Étude pour l'optimisation des investissements des réseaux AEPA des centres secondaires en **Ouganda**.

En 2011 et 2012 ; étude de faisabilité de l'extension des réseaux d'alimentation potable et d'assainissement de la ville de Gondar en **Éthiopie**.

De 2007 à 2010 au **RWANDA**: Diagnostic puis études d'avant projet détaillés de 35 réseaux d'alimentation en eau potable (450 Km) dans la province du sud pour la coopération belge

Entre 2005 et 2007: **RD CONGO**: missions d'identification de projets pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable par des réseaux gérés par les communautés à Kinsahsa, Bas Congo, Kananga, Kindu et au Sud-Kivu pour la Banque Mondiale, la coopération Belge et l'Agence Française de développement.

En 2004 en **TUNISIE**: mission d'expertise et de conseil pour la réalisation de barrages collinaires dans le nord du pays. Financement: *Union Européenne*

En 2003 et 2004 au **BURKINA FASO**: diagnostic des infrastructures d'hydraulique rurale, d'alimentation en eau potable, des pistes, dans la région du Centre Ouest dans le cadre de l'étude d'un projet d'appui au développement rural décentralisé de la région. Financement *BAD*

En 2003 au **SOUDAN**, agissant comme spécialiste en eau et assainissement: évaluation du programme des interventions d'ECHO au Sud Soudan, via Lokichoggio et Khartoum, Financement *ECHO*

En 2002 et 2003 en **CÔTE D'IVOIRE**, en **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**, au **SENEGAL** et au **BURKINA FASO**: Missions de monitoring de projets agissant dans les domaines de l'hydraulique, du développement rural, etc. financés par le FED. Financement: *Union Européenne*.

En 2002 au **SENEGAL**: Mission de formulation du projet PARPEBA: alimentation en eau potable de 260 000 personnes dans le bassin arachidier à partir de forages profonds à travers des réseaux desservant plusieurs villages, (5 ans, 15 106 €). Financement: *Coopération Technique Belge*.

Depuis 1980: nombreux séjours et missions dans les domaines liés au développement rural dans plus de 20 pays en Afrique, en Amérique centrale et en Asie du Sud Est.

**Jean-Jacques LUAMBUA , socio économiste**

Jean-Jacques LUAMBUA est Licencié en Politique économique et sociale, option Gestion et développement de projets à la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL), en Belgique en 2005.

Il a réalisé de nombreuses missions d'évaluation et de monitoring en RDC notamment pour la coopération allemande dans des projets à vocation sociale et organisationnelle.

Il est actif dans divers mouvements associatifs et est notamment Fondateur et Coordonnateur de l'Observatoire citoyen des indicateurs de base (OCIB), Organisateur de la 1ère Edition du Forum Social Congolais (FSC) à Kinshasa, Consultant chargé de l'évaluation, diagnostic institutionnel et planification des activités de la Confédération des petites et moyennes entreprises congolaises (COPEMECO) et Fondateur et Président du Conseil d'Administration du Collectif des ONG pour l'Essor des Communautés de base en Afrique (COECA asbl).

## Annexe 3. Recommandations de l'EMP

### SUIVI & EVALUATION ET SYNERGIES

La mission suggère de mettre en place un système de suivi et évaluation (S&E) constitué de 4 éléments clés.

Premier élément du S&E : **Un cadre logique d'ensemble**, consolidé avec les cadres logiques des projets. Les Résultats et Activités doivent être indexés pour pouvoir être directement reliés par codes aux autres éléments du S&E. Chaque activité doit être affectée d'un taux d'avancement en pourcentages.

Second élément : **Un planning dynamique** permettant d'exploiter la méthode d'analyse par chemin critique. L'ampleur du programme justifie l'utilisation d'un logiciel spécialisé, un simple tableur MS Excel n'étant plus adapté à ce niveau. Le suivi des activités doit se faire par comparaison permanente entre "prévu et réalisé", le prévu pouvant être à deux niveaux : DTF et révision semestrielle. La CTB à Bruxelles recommande le logiciel gratuit Adaptracker mais les personnes travaillant en RDC n'en ont jamais parlé à la mission lors des discussions liées à la planification et suivi des activités. Cela montre que malgré les formations reçues il n'y a pas d'appropriation. De plus, ce logiciel n'est pas très connu et utilise une logique de travail un peu différente des standards en la matière, alignés sur MS Project. Le PFMT fera son choix, la mission recommandant de tester le logiciel gratuit Gantt Project (fiche de présentation en annexe) qui est plus accessible (on peut distribuer le fichier programme et échanger les fichiers de travail) pour les agents nationaux dans les BEP (qui devront absolument s'impliquer dans le nouveau suivi & évaluation à mettre en place).

Troisième élément : Mettre en place **une visualisation cartographique dynamique** pour visualiser les sites d'activités et l'avancement physique (en jouant sur les couleurs). Une carte géoréférencée de la zone de chaque projet devrait être établie le plus rapidement possible et comporter au moins les sources/forages, les tracés des réseaux et les ouvrages principaux. Cela peut se réaliser dans Autocad (ou des logiciels compatibles et simplifiés comme Turbo Cad ou Jet Cad qui coûtent moins de 150 euros), avec de véritables SIG si on sait les utiliser (Mapinfo, Arcview), ou encore en combinant des SIG de base avec des logiciels de dessin.

Quatrième élément : Des données comptables sélectionnées exportées dans un tableur MS Excel pour produire **des graphiques évolutifs** choisis comme indicateurs.

### ORGANIGRAMME ET RESPONSABILITE

Sur base de la logique thématique reflétée par la mise en place des PFMT à la CTB en RDC, la mission propose une nouvelle répartition des compétences et des responsabilités au sein du programme eau, en relation avec la SMCL et le PFMT eau et agriculture.

L'analyse des performances des BEP montre que l'affectation d'ATI de long terme (24 mois) en postes fixes sur des projets parallèles n'a pas montré un résultat convaincant. Les ATI ont fonctionné comme chefs de projets, ne préparant pas assez les BEP à prendre leurs responsabilités au bout de 24 mois comme cela était prévu. Par contre, les compétences des uns auraient parfois été utiles sur un autre projet, et celles des autres auraient pu être exploitées par la CAC au profit des synergies. Comme tous les ATI auront terminé leurs contrats début 2009, **il y a lieu de préparer une réorganisation, apportant plus de responsabilisation respective des futurs ATI (flottants) et des BEP**. Si la CAC n'a pas réussi à s'imposer dans ce contexte (face à 4 ATI réticents à travailler en réseau), il apparaît qu'elle doit pourtant être renforcée comme élément central du Programme, avec cette fois une distribution plus horizontale des fonctions cette fois plus techniques et des ATI utilisés au mieux des besoins et des compétences requises en fonction de l'évolution des priorités.

Pour une meilleure coordination et synergie au sein du programme et vu l'ampleur prise par ce dernier, les responsabilités techniques et de formation sont ramenées au niveau de la CAC, appelée maintenant CAT (cellule d'appui technique). **Ce pool de compétence de niveau international serait composé de 3 AT internationaux volants dont le premier est considéré comme le CTP (conseiller technique principal) du programme, le second comme spécialiste dans le domaine des infrastructures et de la supervision de chantiers (hard) et, enfin, le troisième dans le secteur de la gestion de réseaux d'adduction en eau potable et de la formation des usagers (soft).** Cette assistance technique est mise à la disposition des 4 BEP dans leurs tâches de conception, exécution et formation. De plus, la cellule apportera une aide technique au PFMT Eau et Agriculture lors de la formulation avec le Siège et du démarrage de nouveaux projets au sein du programme, notamment en matière de recrutement, briefing et d'accompagnement des experts techniques. L'appui au PFMT interviendra également dans l'élaboration des CSC pour les MP et dans le contrôle technique de leur réalisation.

La CAT nouvellement formée veillera particulièrement à l'articulation entre le domaine d'AEP et le domaine d'hygiène et d'assainissement, **la supervision des ouvrages** surtout dans le cas des travaux en régie, la gestion communautaire des réseaux et le problème de la maîtrise d'œuvre, la mise en place d'une structure faîtière des comités d'eau, la capitalisation des méthodes et outils développés par le programme et, enfin, les aspects de formation technique avancée et de développement de supports informatiques de conception de réseaux et pour le suivi des activités.

Au niveau national, la CAT, à travers le CTP, appuiera, sous la supervision du PFMT, la CNAEA en y développant progressivement des compétences en fonction des besoins définis conjointement par le partenaire gouvernemental et le PFMT eau et agriculture et, finalement, le transfert des responsabilités vers ces structures à vocation pérenne.

Les 4 BEP seraient dirigés par une expertise nationale contractuelle où l'on retrouve un chef de projet infrastructure, responsable du BEP, et un chef de projet adjoint pour le volet gestion et formation.

La configuration proposée ici est celle d'un rythme de croisière, qui ne pourra pas être atteint avant la fin du premier semestre de 2009 en raison des nombreuses difficultés de la période initiale. En particulier les BEP de Kindu et Sud Kivu, n'ont pas été préparés par leurs AT à fonctionner de manière autonome et responsable. De plus à Mbuji Mayi et Kindu il reste des situations techniques complexes à gérer, qui nécessitent un effort continu sur les prochains mois. La CAT nouvelle doit donc porter ses efforts sur un appui spécifique à Kindu et Sud Kivu, en y affectant provisoirement des ATI chargés d'objectifs précis.

Le nouvel ATI du BEP de Kindu doit être réorienté dans cette optique. Il serait affecté à la CAT dès janvier 2009, mais affecté à Kindu pour 6 mois avec mission de dégager la configuration définitive du projet, sur les plans technique et organisationnel. Ce faisant il pourra déjà travailler à l'harmonisation des plans et méthodes de calcul hydraulique pour l'ensemble du Programme.

**Pour Sud Kivu le BEP sera épaulé provisoirement dès fin 2008 par un ATI recruté en renfort de la CAT** pour initier des partenariats avec les ONG et mettre le BEP en situation de responsabilité.

Ce redéploiement des compétences ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget du programme. En effet, le coût de la CAT serait réparti entre les 4 BEP et imputé sur base d'un temps de prestation en fonction des besoins prévus. En décomptant l'AT expatrié actuellement détaché de la CAT et basé temporairement à Kindu, et sur base du démarrage probable du projet AFD à partir de 2009, il reste 49 h/m, ce qui correspond à 2 AT expatriés durant deux ans. Les soldes disponibles sur les RH des différents projets devront être réaménagés pour pouvoir supporter les charges des chefs de projets nationaux des 4 BEP avec un barème proposé de CTB A4. A noter que le CAC n'a coûté à ce jour que 4,5 % du budget du Programme, ratio qui pourrait être augmenté de 50 % tout en restant dans une norme courante.

## Annexe 4. Cadre logique RDC 0504312

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>Objectif Global</b>	<b>Améliorer les conditions de vie des populations rurales et des périphéries urbaines en leur assurant un accès à l'eau potable et à l'assainissement</b>	1) Maladies d'origine hydrique diminuées de 70% chez population ciblée  2) Charge de la corvée de l'eau diminuée de 50% chez population ciblée  3) Coût du service de l'eau < ses bénéfices économiques	- Rapports zones de santé  - Enquêtes ex ante et ex post	- La situation politique se stabilise - La paix est consolidée - La sécurité alimentaire s'améliore et la situation financière des populations ne se détériore plus
<b>Objectif Spécifique</b>	Permettre à près de 340.000 personnes réparties dans les zones du programme, notamment Kisenso et ses environs, Kindu et la zone rurale du Sud-Kivu de disposer d'eau potable et de recevoir une éducation aux bonnes pratiques de l'hygiène	1.a) 16 systèmes d'eau construits alimentant environ 174.000 personnes 1.b) 15 autres systèmes construits à Kinshasa avec financements complémentaires alimentant environ 166.000 personnes 1.c) 22 études détaillées réalisées pour des réseaux supplémentaires  2) 23 structures communautaires de gestion gèrent les ouvrages et fournissent de l'eau potable pendant au moins 350 jours par an  3) Les Interfaces Techniques et d'Accompagnement (ITA) réalisent des études et des ouvrages suivant les normes et ont les capacités pour accompagner les communautés dans la mise en place des structures de gestion des ouvrages	- PV réception travaux - rapports projets BEP/CAC  - rapports ONG - rapports comités de gestion des systèmes d'eau  - rapport d'évaluation intermédiaire	- Le financement pour la réplication des expériences est trouvé - Les autorités locales et nationales appuient les expériences de la maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire - L'eau est exploitable et de qualité et quantité suffisante - Communautés motivées - Les pré-études sont suffisamment fiables - L'administration locale et les autorités locales sont motivées et prêtes à collaborer - La population regagne sa confiance dans les autorités et services locaux - Moyens financiers peuvent être mobilisés pour dispositifs d'assainissement



Résultats	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>R.1.</b>	<i>Les systèmes d'eau (3 pour le projet Maniema/Kindu ; 10 pour le projet Sud-Kivu, 3 pour le projet Kinshasa), sont construits selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées, et des études sont réalisées pour une série de systèmes supplémentaires</i>	<p>1) Les concepts et l'exécution des techniques répondent aux normes</p> <p>2) Le débit permet de fournir &gt; 20 l/pers/jour (&gt; 15 l/pers/jour pour Sud-Kivu)</p> <p>3a) Trois études pour alimenter 52.000 personnes supplémentaires sont réalisées dans le projet Maniema/Kindu</p> <p>3b) Onze études pour alimenter 122.000 personnes supplémentaires sont réalisées dans le projet Sud-Kivu</p> <p>3c) Quinze études pour alimenter 170.000 personnes supplémentaires sont réalisées dans le projet Kinshasa</p> <p>4a) Dans la région du Maniema/Kindu, l'aire de service des réseaux construit abrite environ 40.000 personnes</p> <p>4b) Dans la région du Sud-Kivu, l'aire de service des réseaux construit abrite environ 103.000 personnes</p> <p>4c) Dans la région de Kinshasa, l'aire de service des réseaux construit abrite environ 31.000 personnes</p> <p>5) Point d'eau à &lt; 250 m pour la population ciblée</p> <p>6) Qualité d'eau selon normes OMS</p> <p>7) Coûts du service de l'eau &lt; 5% du budget de ménage pour &gt; 80% des familles</p> <p>8) Réseaux fonctionnels pendant &gt; 350 jours/an</p> <p>9) Structures communautaires de gestion fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PV réception travaux</li> <li>- Rapports projets BEP et CAC</li> <li>- Enquêtes</li> <li>- Rapports Comités de Gestion</li> <li>- Visites in situ</li>   <li>- Etudes détaillées</li> <li>- Plans de recollement</li> <li>- Rapports Comités de Gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le budget pour la réalisation des infrastructures de la deuxième phase est trouvé à temps</li> <li>- L'eau des aquifères et des sources est exploitable et de qualité et quantité suffisantes.</li> <li>- L'accès aux pièces et matériaux de qualité est garanti</li> <li>- Les communautés sont motivées</li> <li>- L'administration locale et les autorités locales sont motivées et prêtes à collaborer</li> </ul>
<b>R.2.</b>	<i>Les usagers sont structurés et formés pour garantir la pérennité du service de l'eau</i>	<p>1) Les Comités des usagers appliquent leur règlement intérieur</p> <p>2) Le compte d'exploitation des comités est positif</p> <p>3) Les interruptions du service d'eau &lt; 48 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport des ONG</li> <li>- Rapport des Comités de Gestion</li> <li>- Rapport d'évaluation intermédiaire et finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communautés des trois zones d'intervention sont suffisamment motivées.</li> <li>- Les élections futures permettront de désigner des responsables des entités administratives responsables et impliqués</li> <li>- Le remplacement des responsables des entités</li> </ul>

				administratives ne nuit pas à la continuité du projet - On trouve suffisamment d'ONG et d'animateurs qui disposent d'assez de capacités.
<b>R.3.</b>	<b><i>Les capacités des interfaces d'accompagnement et techniques sont renforcées</i></b>	1) Au moins 3 ONG par région maîtrisent une méthodologie pour accompagner les usagers 2) Au Sud-Kivu, 5 ONG maîtrisent les concepts techniques d'études et de réalisation de réseaux gravitaires	- Rapport d'évaluation finale	- Il existe une bonne collaboration avec les autres acteurs qui accompagnent les ONG locales. - Pour Kindu – Maniema : Les ONG ou autres ITA des provinces limitrophes pourront transférer leurs compétences aux ONG de Kindu.
<b>R.4.</b>	<b><i>Les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées</i></b>	1) > 50% des usagers connaissent les risques liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement 2) > 25% des usagers évitent au moins 2 comportements à risque	- Enquêtes - Rapport d'ONG - Rapport centre de santé	- Des moyens financiers peuvent être mobilisés pour les dispositifs d'assainissement
<b>R.5.</b>	<b><i>Les intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont inventoriés dans les 3 zones d'intervention.</i></b>	1) La cartographie des intervenants est connue pour chaque zone d'intervention du projet	- Documents de cartographie par zone	- Tous les acteurs sont prêts à accepter leur rôle et respecter le rôle des autres
<b>R.6.</b>	<b><i>Les textes et lois par rapport à l'eau sont connus et respectés par les acteurs concernés par le secteur de l'eau.</i></b>	1) Aucun des systèmes d'eau n'est confronté à des tracasseries de l'administration ou des autorités qui appliquent des règles abusives	- Rapports des ONG - Rapports Comités de Gestion - PV Comités de Pilotage	- Tous les acteurs sont prêts à accepter leur rôle et respecter le rôle des autres
<b>R.7.</b>	<b><i>Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées par les acteurs concernés par le secteur de l'eau.</i></b>	1) Cinq extraits (conférences, documents...) relatifs aux leçons du Programme 2) 75% des intervenants dans le secteur en RDC connaissent au moins 2 de ces extraits	- Documents de capitalisation - Rapports d'évaluation intermédiaire et finale - Rapports de la CAC - PV de la SMCL	- Tous les acteurs sont prêts à accepter leur rôle et respecter le rôle des autres

## Annexe 5. Cadre logique RDC 0708811

	Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>Objectif Global</b>	Améliorer les conditions de vie des populations rurales et des périphéries urbaines en leur fournissant un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.	Nombre de cas de maladies liées à la consommation d'eau non potable et à l'absence d'hygiène	Statistiques médicales et rapports des projets	L'Environnement socio-économique reste stable
<b>Objectif Spécifique A: Le Sud Kivu</b>	"Permettre à 39 000 personnes réparties dans les zones rurales du Sud Kivu, la périphérie de Bukavu de disposer d'eau potable et d'installations communautaires d'assainissement et de recevoir une éducation aux bonnes pratiques de l'hygiène".	Volume d'eau potable consommée par les populations dans les régions du projet. Nombre de personnes qui ont accès à l'eau potable dans les régions du projet	Enquêtes en début de projet et après la mise en service des réseaux	Les autorités concernées continuent à accorder une priorité absolue à l'accès à l'eau potable
<b>Objectif Spécifique B: le Maniéma</b>	"Permettre à 67 000 personnes réparties dans la province du Maniéma de disposer d'eau potable et d'installations communautaires d'assainissement et de recevoir une éducation aux bonnes pratiques de l'hygiène".	Volume d'eau potable consommée par les populations dans les régions du projet. Nombre de personnes qui ont accès à l'eau potable dans les régions du projet	Enquêtes en début de projet et après la mise en service des réseaux	Les autorités concernées continuent à accorder une priorité absolue à l'accès à l'eau potable

		Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Résultats pour atteindre l'objectif spécifique A	A R1	Les travaux de captage de 4 groupes de sources sont réalisés par des équipes renforcées au Sud Kivu	Nombre d'ouvrages réalisés et réceptionnés	Rapports d'activité du projet	Les équipes des projets sont renforcées pour réaliser ces travaux dans les délais impartis
	A R2	Quatre associations d'usagers sont constituées et leurs membres sont formés à la bonne gestion des réseaux et à la diffusion des bonnes pratiques de l'hygiène au Sud Kivu	Nombre d'associations formées et actives, Chiffre d'affaire des associations Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène	Rapports d'activité du Projet	Deux équipes d'animatrices sont disponibles
	A R3	Les travaux de 50 Km réseaux et les bâtiments de maintenance sont réalisés par des prestataires de service après procédures d'appel d'offres au Sud Kivu	Nombre d'ouvrages réalisés et réceptionnés	Rapports d'activités du projet PV de réception de travaux	Les procédures d'appels d'offres et de passation des marchés sont fixées et connues
	A R4	Les travaux d'assainissement sont réalisés par des prestataires de service après procédures d'appel d'offres au Sud Kivu	Nombre d'ouvrages réalisés et réceptionnés Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène	Rapports d'activités du projet PV de réception de travaux	Les procédures d'appels d'offres et de passation des marchés sont fixées et connues

		Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Résultats pour atteindre l'objectif spécifique B	B R1	Les travaux de captage de 5 groupes de sources sont réalisés par des équipes renforcées au Maniéma	Nombre d'ouvrages réalisés et réceptionnés	Rapports d'activité du projet	Les équipes des projets sont renforcées pour réaliser ces travaux dans les délais impartis
	B R2	Trois associations d'usagers sont constituées et leurs membres sont formés à la bonne gestion des réseaux et à la diffusion des bonnes pratiques de l'hygiène au Maniéma	Nombre d'associations formées et actives, Chiffre d'affaire des associations Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène	Rapports d'activité du Projet	Deux équipes d'animatrices sont disponibles
	B R3	Les travaux de 40 Km réseaux et les bâtiments de maintenance sont réalisés par des prestataires de service après procédures d'appel d'offres au Maniéma	Nombre d'ouvrages réalisés et réceptionnés	Rapports d'activités du projet PV de réception de travaux	Les procédures d'appels d'offres et de passation des marchés sont fixées et connues
	B R4	Les travaux d'assainissement sont réalisés par des prestataires de service après procédures d'appel d'offres au Maniéma	Nombre d'ouvrages réalisés et réceptionnés Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène	Rapports d'activités du projet PV de réception de travaux	Les procédures d'appels d'offres et de passation des marchés sont fixées et connues

Activités du projet		Moyens Financiers	Moyens Humains	
Activités pour atteindre le Résultat A1	A 1.1	Acquisition du matériel nécessaire à la réalisation des travaux de captage des sources en régie dans les temps impartis: outillage, moules à buses, etc. au Sud Kivu	10 000 €	Projet
	A 1.2	Réalisation en régie par le projet des travaux de captage de 4 groupes de sources au Sud Kivu	29 800 €	Projet et tâcherons
Activités pour atteindre le Résultat A2	A 2.1	Constitution de 4 associations d'usagers au Sud Kivu	33 600 €	Cellule organisation communautaire et intermédiation sociale
	A 2.2	Formation du personnel des écoles et centres de santé pour la diffusion des bonnes pratiques de l'hygiène au Sud Kivu	18 300 €	
	A 2.3	Accompagnement de 4 associations d'usagers pendant deux ans au Sud Kivu	10 600 €	
Activités pour atteindre le Résultat A3	A 3.1	Elaboration des études et des dossiers d'appels d'offres pour les travaux de 4 réseaux d'alimentation en eau potable au Sud Kivu	PM Phase 1	Cellule étude
	A 3.2	Lancement des appels d'offres, examen des offres et attribution des marchés pour les fournitures et travaux de 4 réseaux d'alimentation en eau potable au Sud Kivu	PM	PFMT
	A 3.3	Réalisation des travaux de 4 réseaux d'alimentation en eau potable, y compris les bâtiments d'exploitation au Sud Kivu	418 000 €	Prestataires de service



Activités du projet		Moyens Financiers	Moyens Humains	
Activités pour atteindre le	A 4.1	Elaboration des études et des dossiers d'appels d'offres pour les travaux d'assainissement (blocs de latrines, blocs de douches, incinérateurs, fosses à placenta) au Sud Kivu	PM	Cellule étude
	A 4.2	Lancement des appels d'offres, examen des offres et attribution des marchés pour les travaux d'assainissement au Sud Kivu	PM	PFMT
	A 4.3	Réalisation des infrastructures d'assainissement: 30 blocs de latrines, 8 blocs de douches, 8 incinérateurs et 8 fosses à Placenta au Sud Kivu	149 000 €	Prestataires de service
Activités pour atteindre le Résultat B1	B 1.1	Acquisition du matériel nécessaire à la réalisation des travaux de captage des sources en régie dans les temps impartis: outillage, moules à buses, etc. au Maniéma	15 000 €	Projet
	B 1.2	Réalisation en régie par le projet des travaux de captage de 3 groupes de sources au Maniéma	32 800 €	Projet et tâcherons
Activités pour atteindre le Résultat B2	B 2.1	Constitution de 3 associations d'usagers au Maniéma	34 800 €	Cellule organisation communautaire et intermédiation sociale
	B 2.2	Formation du personnel des écoles et centres de santé pour la diffusion des bonnes pratiques de l'hygiène au Maniéma	18 900 €	
	B 2.3	Accompagnement de 4 associations d'usagers pendant deux ans au Maniéma	10 800 €	

## Annexe 6. Sites visités

Date: 28/09/2013

Région: Sud Kivu

Réseau: CISHADU

### Commentaires techniques

Réseau	CISHADU	Date de la visite	28/09/13
Date de mise en service	01/07/10	Fonctionnement (mois)	40 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	8
Réservoirs	R1: 200 m <sup>3</sup>	Autres équipements	Brise-charge
Bornes fontaines	31	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	OK		

Le réseau a été conçu comme un réseau urbain avec un seul réservoir de 200 m<sup>3</sup> et une distribution en branches sans boucles.

Pour des raisons inconnues, trois brise-charge ont été construits entre le réservoir et le réseau de distribution. Ces brise-charge étaient de petite taille et sans aération, ce qui fait qu'ils débordaient par le trop plein en permanence. Le dernier brise-charge servait de départ au réseau. Cette succession de brise-charge provoquait des débits irréguliers et surtout un réservoir de 200 m<sup>3</sup> qui ne se remplit jamais.

L'ASUREP a fait appel à un hydraulicien du SNHR qui a déterminé qu'il supprimer les brise-charge et construire à l'emplacement du dernier un réservoir de 50 m<sup>3</sup>, suffisant pour assurer la desserte de 30 à 40 000 personnes. L'ASUREP a réalisé cet ouvrage sur fonds propres et le réseau est correctement alimenté.

Le réservoir de 200 m<sup>3</sup> n'est donc plus utilisé que comme chambre de mise en charge!

Mais le réseau reste fragile par l'absence de boucles qui pourraient assurer un meilleur équilibre aux heures de fort puisage.

Seulement 36 bornes fontaines dont 5 non opérationnelles (trop proches des autres) sur les 41 prévues dans la planification technique de base ont été construites.

Aucun plan n'a été remis à l'ASUREP.

L'emplacement et le volume du réservoir, de même que les brise-charge ne trouvent aucune explication rationnelle.

### Commentaires socioéconomiques

Le réseau de CISHADU, construit dans la périphérie immédiate de la Ville de Bukavu justifie d'une bonne santé économique et financière qui, pour être pérennisée, devrait trouver une solidité basée sur la bonne tenue de la comptabilité et l'élimination de tous les risques liés au détournement et à la mauvaise affectation de ressources générées.

Selon les informations recueillies par la mission, il y a un pic de consommation qui culmine durant la saison sèche et retombe au retour des pluies. Néanmoins, la rentabilité économique et financière du réseau ne peut être mise en cause car, après déduction de toutes les charges d'exploitation, les résultats affichés dans le livre de caisse sont, pour deux mensualités prises à titre illustratif de:



Mois	Recettes [USD]	Dépenses [USD]	Solde [USD]
Octobre 2012	2 409	2 388	21
Juillet 2013	4 443	2 211	2.232

Par ailleurs les données suivantes étayent la thèse du bon comportement économique et financier du réseau :

- La population bénéficiaire a augmenté de 28 940 en 2007 à 41 000 habitants en 2013 (estimations de l'unité de gestion basée sur les statistiques locales).
- la production pour le mois d'août 2013 a atteint 6 500 m<sup>3</sup>.
- Sur ses fonds propres, l'ASUREP a fait étudier le réseau et a pallié les insuffisances de l'étude initiale en construisant un réservoir de 50 m<sup>3</sup>, qui a coûté 17 000 USD.

Sur le même registre des investissements, l'ASUREP a acheté sur ses fonds propres ce qui suit :

ACQUISITION	COÛT [USD]
Parcelle située en face du Bureau	7 000
Parcelle où est érigé le nouveau réservoir	2 000
Groupe électrogène de 5 KVA	350
Électrification du Bureau	450
Démarches administratives pour l'obtention de titres légaux de propriété	

A ce jour, l'ASUREP CISHADU emploie 42 personnes dont le Gérant, la caissière, 2 plombiers, 2 sentinelles et 36 fontainières. Sa charge du personnel mensuelle se plafonne à 1.170,00 USD, en attendant l'engagement projeté d'un Comptable dans les tous prochains jours.

Les organes délibérants de l'ASUREP, à savoir le bureau de l'assemblée générale et le conseil d'administration ; fonctionnent et leurs acteurs touchent de jetons de présence dont la hauteur est fixée par l'assemblée générale.

Des soupçons de malversations financières ont contraint le conseil d'administration à révoquer les animateurs de l'ancienne équipe de l'unité de gestion, ce qui avait conduit à un conflit de travail qui, à la suite de la conciliation menée par certaines instances, dont l'Inspection du travail, a été clôturé après le paiement des décomptes finaux aux employés.

Enfin, il est à mettre au crédit de l'adduction d'eau de CISHADU la réduction sensible des maladies d'origine hydrique ainsi que de celles liées à la corvée des femmes et enfants dans la zone du projet.

L'incidence positive de cet impact est également la meilleure utilisation du temps de travail des femmes qui peuvent consacrer plus de temps aux activités du ménage ou aux activités génératrices de revenus.

**Date:** 28/09/2013

**Région:** Sud Kivu

**Réseau:** LUJAMBO

#### Commentaires techniques

Réseau	LUJAMBO	Date de la visite	28/09/13
Date de mise en service	01/07/12	Durée de fonctionnement	15 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	9
Réservoirs	R1: 200 m <sup>3</sup>	Autres équipements	Brise-charge
Bornes fontaines	43	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le réseau est un "copier coller" du réseau de CISHADU: Source abondante, réservoir de 200 m<sup>3</sup> près de la source, deux branches de distribution (une par groupement) sans répartiteur, 3 brise-charge et un réseau de distribution en branches. Il n'existe de by-pass ni sur le réservoir ni sur les brise-charge.

Mais le réseau de LUJAMBO n'est pas en milieu périurbain, mais en milieu rural et il dessert 11 villages bien localisés pour une population totale actuelle estimée à 9 200 habitants.

Le réseau fonctionne car la quantité d'eau est très importante et masque toutes les pertes et déséquilibres. La demande pour une population de 10 000 habitants est de l'ordre de 2,5 l/s, et la source en délivre 9.

Le réseau est constitué à l'origine de 43 bornes fontaines. 8 autres ont été ajoutées sans aucune étude. Ce qui fait une borne fontaine pour moins de 200 habitants.

Ce réseau aurait du être conçu de façon à alimenter chaque village par un réservoir de 10 ou 15 m<sup>3</sup> desservant 4 à 6 bornes fontaines et pas avec un grand réservoir de 200 m<sup>3</sup>.

Chaque village aurait eu à gérer son " sous réseau " sur la base d'une gestion communautaire avec un contrat de gestion avec une ASUREP qui " facture " l'eau entrée dans le réservoir en fin de mois.

Pas de plan de réseau disponible à l'ASUREP.

#### Commentaires socio-économiques

L'ASUREP LUJAMBO est confrontée aux contraintes de plusieurs ordres.

Le réseau est implanté sur les territoires de deux groupements: celui de Walungu et Kabare, la source étant située sur le territoire d'un groupement.

Un conflit est en cours du fait d'une mauvaise compréhension d'un chef de groupement qui accuse sans preuve l'ASUREP de détourner l'argent de l'eau au profit des membres du conseil d'administration. Il a donc décidé de charger les chefs de village de collecter l'argent.

L'unité de gestion, constituée à ce jour de seulement 3 personnes (1 Secrétaire – Caissière et 2 Plombiers), ne dispose pas de ressources suffisante pour les payer (environ 200 USD par mois).

Le coût du service de l'eau, fixé à 50 FC pour 4 bidons de 20 litres. Mais il ne semble pas qu'un vrai calcul ait été fait.

Par ailleurs, constat a été fait de ce que la formation qui avait été dispensée, durant le projet, par l'équipe locale de la CTB n'avait pas été adaptée aux conditions du terrain à savoir le milieu rural.

Les recettes générées par l'Unité de gestion atteignent rarement les 200 USD / mois.

Malgré cela et les contraintes institutionnelles, le conseil d'administration, intimement impliqué dans la gestion courante, a quand même réussi à construire sur fonds propres 8 bornes fontaines. Cette réalisation, qui atteste d'un volontarisme et d'un engagement de la part de quelques membres du conseil d'administration, mérite d'être capitalisée et renforcée à travers un accompagnement qui prendrait en compte le niveau de compétence et d'intériorisation des concepts de gestion des communautés de base dans une approche participative.

**Date:** 30/09/2013

**Région:** Sud Kivu

**Réseau:** NDUBA

**Commentaires techniques:**

Réseau	NDUBA	Date de la visite	30/09/13
Date de mise en service	01/06/10	Durée de fonctionnement	40 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	Inconnu
Réservoirs	R1: 30 m <sup>3</sup>	Autres équipements	Brise-charge
Bornes fontaines	12	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Note: suite à un problème logistique (panne de voiture) il n'a pas été possible de visiter tout le réseau. La visite s'est limitée aux travaux d'extension en cours avec le plombier en charge du réseau.

Le réseau est conçu à partir d'un réservoir près de la source, très éloigné de la distribution avec des brise-charge inutiles qui débordent. Il semble que le "concepteur" des réseaux n'ait pas eu connaissance de la résistance des tuyaux à la pression.

Le bâtiment d'exploitation est bien construit et les finitions sont correctes.

Le débit de la source est inconnu mais qualifié de faible par le plombier. Le réseau dessert actuellement 12 bornes fontaines dans 6 villages peu peuplés et qui ne paient pas l'eau (actuellement une cinquantaine de familles paient 500 FC par mois, soit une recette de moins de 30USD par mois).

Le faible débit n'a pas empêché la réalisation d'une extension sans étude des ressources, pour couvrir des zones plus peuplées le long de la route de Walungu, où les populations sont supposées volontaires pour payer l'eau et apporter des ressources à l'ASUREP.

L'extension utilisera un nouveau réservoir plus proche des lieux de consommation. Les travaux sont exécutés par l'ASUREP avec un financement d'IRC qui n'exerce aucun contrôle.

Pas de plan de réseau ni d'extension disponible à l'ASUREP.

**Commentaires socio-économiques:**

En 2011, un Député national (membre du Parti politique UNC) a financé la construction d'une autre borne fontaine et 3 raccordements privés ont été effectués sur le réseau.

La plupart de bénéficiaires disent ne pas pouvoir payer l'eau.

Cependant, cela n'empêche pas l'ASUREP, par le biais de son Gérant qui a fourni l'effort de reconstituer à posteriori (1 jour après le passage de la mission), de fournir quelques données chiffrées.

Période prise en compte : Janvier à décembre 2012					
Eau produite	Eau vendue	Ménages à desservir	Ménages desservis	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires desservis
1 078 m <sup>3</sup>	1 078 m <sup>3</sup>	614	101	3 659	598

L'analyse de ces chiffres montre clairement l'ignorance du gestionnaire (même volumes produits et vendus) et surtout les quantités: moins de 3 m<sup>3</sup> par jour pour 598 personnes soit 5 litres par personne.

Plus inquiétant encore est le chiffre des ménages qu'il était prévu de desservir (614 soit 3 600 personnes seulement).

De juin à décembre 2012, les écritures signalent que le résultat de la période est le suivant: recettes : 129 300 FC, dépenses : 137 650 FC, soit un solde négatif de 8 350 FC et un chiffre d'affaire de 25 USD par mois.

Le gérant a reconstitué et présenté le tableau suivant:

Mois	Recettes	Dépenses	Solde
Avril 2013	25 500 FC	15 800 FC	9 700 FC
Mai 2013	26 500 FC	25 400 FC	10 800 FC
Juin 2013	162 900 FC	147 400 FC	26 300 FC
Juillet 2013	34 200 FC	52 700 FC	7 800 FC
Août 2013	503 200 FC	424 800 FC	86 200 FC

Les chiffres du mois d'août 2013 s'expliqueraient par des recettes exceptionnelles de réalisation de branchements particuliers, mais il n'y a pas de traces de ces opérations dans le livre de caisse. Dès qu'il y a un peu d'argent en caisse on paie "quelque chose" au plombier et aux membres de l'unité de gestion.

A ce jour, l'ASUREP fonctionne avec : un conseil d'administration constitué de 9 membres, dont 3 femmes, et une unité de gestion comprenant 3 personnes dont 1 femme.

**Réseau:** Date: 01/10/2013

**Région:** Sud Kivu

**Réseau:** MWENDO

#### Commentaires techniques

Réseau	MWENDO	Date de la visite	01/10/13
Date de mise en service	0	Durée de fonctionnement	0 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	28
Réservoirs	R1: 200 m <sup>3</sup>	Autres équipements	Brise-charge
Bornes fontaines	40	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Non		

Le réseau ne fonctionne pas. Aucune borne fontaine n'est desservie. Aucun plan ni note de calcul ni cahier de chantier ne sont disponibles. L'évaluateur technique a donc tenté de reconstituer le réseau en le parcourant en partie avec un GPS, accompagné du plombier du réseau et du superviseur du projet CTB.

La source a un potentiel estimé à 28 litres par seconde. Les travaux de réhabilitation ont consisté à ajouter une chambre de vanne et un point de puisage pour la population. Aucune intervention n'a été faite sur le captage, si ce n'est un enduit sur un mur pour y graver le nom de la CTB! Un point d'eau a été aménagé pour la population mais les explications sur son alimentation sont vagues et incohérentes (ce point d'eau est plus haut que la chambre de départ et est apparemment alimenté par une émergence indépendante).

La conduite qui part du captage limite officiellement le débit pris pour le réseau mais les trop-pleins de la chambre de captage ne débitent pas. Un rapide calcul montre que cette conduite ne devrait pas laisser passer plus de 6 à 7 l/s.

Ce débit arrive à un brise-charge d'une capacité de 180 litres (remplissage en moins de 30 secondes) sans autre aération que le trop plein qui déborde en permanence. En amont du brise-charge un té alimente le réservoir du réseau de Miti, sans compteur ni vanne à flotteur. Le trop plein de ce réservoir débite aussi en permanence. Le débit total estimé de ces deux trop plein est de 4 à 5 litres par seconde.

À partir de ce brise-charge une conduite de 2 km de section variée entre 90 et 140 mm alimente le réservoir de 200 m<sup>3</sup> via un point bas (traversée de rivière). Les tuyaux PN16 utilisés ne se justifient pas, la dénivelée maximale étant de 72 mètres et la dénivelée totale de 27 mètres. Le débit maximal qui peut transiter dans cette section est de 4 à 5 l/s. Mais ce débit ne peut passer à cause du volume insuffisant du brise-charge et de l'absence d'aération.

Le réservoir de 200 m<sup>3</sup> (aucune justification du volume, on utilise toujours le même plan!) n'a pas d'enduit époxy intérieur mais une simple peinture non alimentaire qui se détache par lambeaux!

À partir de ce réservoir, une conduite de 140 mm puis de 110 et 90 mm dessert le réseau de distribution de 44 bornes fontaines situées à une altitude moyenne de 1 550 m. Sur ce tronçon, de nombreuses connexions de tuyaux bricolées à la colle en l'absence de joints se déboîtent régulièrement et font qu'aucune borne fontaine n'est alimentée.

Au bout d'un réseau de distribution, la conduite se prolonge en diamètre 140 mm jusqu'au site de la nouvelle Université Catholique de Bukavu à quelques 7 km et à une altitude de l'ordre de 1 550m.

Dans sa configuration actuelle si on répare les tuyaux, l'université va vider entièrement le réservoir en privant le réseau d'eau.

La seule distribution d'eau actuelle est faite par le réseau indépendant de Miti dont la gestion est opaque (on ne connaît pas le nombre de bornes fontaines).

**Commentaires socio-économiques**

A cause du problème de mauvaise pose de la tuyauterie le réseau ne fonctionne pas.

Et pourtant, l'ASUREP a été mis en place en 2011. Dans la foulée, ses membres ont bénéficié de toutes les sessions de formation organisées par la CTB. Mais sans eau!

La population potentielle à desservir est estimée à 45.000 habitants !

Malgré toutes ces contraintes, le conseil d'administration est composé de 12 membres dont seulement 9 sont actifs, parmi lesquels on retrouve 4 femmes.

Les constats suivants ont été faits par la mission :

- La tenue des procès verbaux et comptes rendus des réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration est aléatoire.
- Fort potentiel du conflit foncier, particulièrement avec les bénéficiaires de Cirhogole où est implanté le Bureau de l'ASUREP. L'acte de cession du terrain n'est pas notarié
- Rapports en dents de scie avec les services de l'Archevêché, représentés par Monsieur Guillaume BISIMWA, pourtant interlocuteur attitré et trait d'union avec Son Excellence Monseigneur.
- Absence criante de la moindre trace de comptabilité, même pour le produit de la vente des tuyaux, reliquats inutilisables, ayant rapporté plus ou moins 17 000 USD qui auraient servi au parachèvement des travaux sur le réseau (le résultat n'est pas à la hauteur).
- Confusion de mandat (et de patrimoine?) entre l'INTER ASUREP, où le Président assume la fonction de secrétaire et l'ASUREP MWENDO. En effet, pour justifier l'absence de trace de l'utilisation de 17 000 USD, les membres estiment qu'il faut chercher les pièces justificatives auprès de l'INTER ASUREP (qui n'a ni statut ni caisse ni compte en banque!).
- Absence de capacité managériale pour la planification financière qui a entraîné l'ASUREP à contracter des dettes de l'ordre de 2 088 USD, alors qu'elle n'a aucune capacité de réalisation de recettes et est donc incapable de rembourser quoi que ce soit.
- Concentration de pouvoirs entre les mains d'une seule personne, le Président du Conseil d'Administration.

**Date:** 29/09/2013

**Région:** Sud Kivu, Ile d'Idjwi

**Réseau:** KATONDA

#### Commentaires techniques

Réseau	KATONDA	Date de la visite	29/09/13
Date de mise en service	01/08/11	Durée de fonctionnement	26 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	Inconnu
Réservoirs	R1: 60 m <sup>3</sup>	Autres équipements	Vannes
Bornes fontaines	15	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Les infrastructures sont bien construites mais les finitions laissent à désirer. La profondeur d'enfouissement des conduites est faible. De nombreuses conduites apparentes notamment aux raccordements de bornes fontaines qui sont bricolés (pas d'utilisation des pièces adéquates). Les travaux ont été réalisés par une ONG locale dénommée CPR. Il n'y a pas eu de supervision continue de la part de la CTB.

La conception du réseau n'a pas tenu compte de la topographie des lieux et l'équilibre du réseau ne repose donc que sur des réglages de vannes.

Le compteur de distribution indique 32 000 m<sup>3</sup> soit quelque 40 m<sup>3</sup> par jour.

Le local de stockage de l'ASUREP n'a pas d'étagère et les nombreuses pièces de rechange sont dispersées sur le sol, mélangeant les pièces neuves et usagées voire cassées.

Une machine à souder le PEHD (avec un groupe électrogène) a été fournie par la CTB pour les 4 réseaux de l'île d'Idjwi, mais ne semble pas avoir été utilisée ni par les entreprises ni par les ASUREP.

Pas de plan de réseau disponible à l'ASUREP.

#### Commentaires socio-économiques

Sur les 15 bornes fontaines prévues et construites, une seule est hors d'usage. Le réseau, long de 14 km, dessert actuellement 196 ménages, soit plus ou moins 1.176 personnes bénéficiaires.

Contrairement aux autres ASUREP dont les membres n'excèdent pas le nombre de 10 personnes, le conseil d'administration de Katonda en compte 13, sur proposition du « Mwami » local qui est activement impliqué dans les activités. Les séances ordinaires du conseil d'administration se tiennent une fois chaque trimestre et un jeton de présence, dont la hauteur est déterminée en fonction de l'avoir en caisse est payé aux participants.

L'unité de gestion est composée de trois personnes qui sont le gérant, un plombier et une sentinelle. Les rémunérations du personnel sont fonction des recettes donc faibles.

En raison des séquelles de la tradition qui veut que l'eau ne soit pas une denrée à valeur marchande, la population quoique bénéficiant des avantages qu'offre la présence du réseau d'adduction, rechigne à en payer le prix tel que fixé par l'assemblée générale.

Il ne semble pas que le prix de l'eau ait fait l'objet d'un calcul.

Il a été constaté que la passation des écritures des opérations de gestion courante est calamiteuse.

L'acte de cession du droit de propriété foncière sur l'espace où est bâti le Bureau n'a pas pu être montré, à la mission, mais au dire de président du conseil d'administration, il ne serait pas légalisé.



**Date:** 29/09/2013

**Région:** Sud Kivu, Ile d'Idjwi

**Réseau:** NKOLA

**Mise en service:**

**Commentaires techniques:**

Réseau	NKOLA	Date de la visite	29/09/13
Date de mise en service	01/08/12	Durée de fonctionnement	14 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	Inconnu
Réservoirs	R1: 30 m <sup>3</sup>	Autres équipements	6 branchements
Bornes fontaines	9	Bâtiment d'exploitation	Inachevé fermé
Fonctionnement	Oui		

Le bureau de l'ASUREP n'est pas achevé (carrelages, portes intérieures, finitions, fenêtres, etc.) Les ouvriers et fournisseurs employés par l'entreprise de Lubumbashi PFM (qui ne mentionne pas son nom sur les ouvrages!) ont fermé le bureau et refusent de les remettre à l'ASUREP tant qu'ils n'ont pas été payés. La situation semble bloquée.

La rencontre avec l'ASUREP s'est faite devant le bureau.

La qualité des ouvrages est très mauvaise et ne garantit aucune viabilité au réseau: captage de source non dégagé (le plombier a déjà été obligé d'ouvrir la chambre de captage pour couper les racines qui l'envahissent, ce qui n'est pas une tâche d'entretien mais bien de réparation), le réservoir suinte (ou fuit) malgré de nombreuses réparations faites par le même plombier, raccords bricolés au "sachet plastique" en lieu et place de téflon, les tuyaux sont apparents à de nombreux endroits car les conduites n'ont pas été suffisamment enfouies, etc.

Il n'y a pas eu de supervision continue de la part de la CTB, voire pas de supervision du tout, sinon comment justifier les paiements à l'entreprise?

Le réseau est conçu sans aucun calcul ni équipement de sécurité (on a placé des bornes fontaines aux points hauts pour servir de ventouse, mais avec quasiment aucune population à desservir).

Pas de plan de réseau disponible à l'ASUREP.

Il n'y a pas eu de réception des travaux, ni provisoire ni définitive, avec l'entreprise et encore moins de remise officielle du réseau à l'ASUREP.

#### Commentaires socio-économiques

Les seules recettes signalées à la mission d'évaluation sont celles provenant des 6 connexions privées, faites au bénéfice des membres d'une seule famille (3/6), dont fait partie le gérant de l'unité de gestion.

Il n'y a aucune trace comptable de ces quelques recettes encaissées, étant donné qu'aucun livre de caisse n'est tenu. Selon le président du conseil d'administration, le secrétaire caissier détiendrait les documents de gestion mais il était en déplacement hors de l'île.

Le conseil d'administration, constitué de 7 membres dont une femme (la vice-présidente) se réunit rarement et n'a pas de calendrier de rencontres. L'unité de gestion, constituée de deux personnes (le gérant et le plombier) n'est pas rémunérée par défaut des recettes.

La population s'impose et bénéficie de la gratuité du service de l'eau, étant entendu selon elle que le réseau est « un don du Gouvernement congolais et de la Belgique ».

Un potentiel de conflit est perceptible en raison de :

- L'espace où est bâti le Bureau de l'ASUREP appartient au centre de santé qui, à ce jour, n'a pas encore établi d'acte de cession.

- Le Mwami, qui avait réquisitionné le terrain en vertu des pouvoirs lui dévolus par la tradition, n'a pas non plus émis un document.
- Le site où le captage de la source a été effectué ainsi que la concession traversée par une partie du réseau sont la propriété de la Famille BALEGAMIRE, (les 3 branchements privés et le gérant !).
- Le réseau risque d'être tout simplement confisqué et privatisé.

**Date:** 29/09/2013

**Région:** Sud Kivu, Île d'Idjwi

**Réseau:** NYAKALIBA

#### Commentaires techniques

Réseau	NYAKALIBA	Date de la visite	29/09/13
Date de mise en service	01/08/12	Durée de fonctionnement	14 mois
Ressource en eau	Source	Débit (l/s)	0,8
Réservoirs	R1: 30 m <sup>3</sup>	Autres équipements	Brise charge
Bornes fontaines	12	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le bureau de l'ASUREP n'est pas achevé mais est occupé. Il n'y a pas de finitions ni de mobilier. L'entreprise PFM a quitté l'île sans avoir achevé les travaux ni payés les travailleurs.

Le captage est envahi par les arbustes et voisin d'un énorme arbre centenaire dont les racines envahissent les drains. Le débit du captage est supposé de 0,8 l/s mais n'est pas mesurable. Un point d'eau a été laissé au captage pour les populations voisines, mais il n'est pas installé correctement et coule en permanence. Un débit de l'ordre de 0,3 l/s, soit 25% du débit total est perdu. Seules 4 bornes fontaines fonctionnent desservant +/- 125 ménages (900 personnes)

Le réservoir fuit (suinte) et n'est pas achevé, coins cassés, enduits extérieurs non achevés (nécessaires pour masquer l'irrégularité des coffrages), raccords bricolés au "sachet ", etc.

Il n'y a pas eu de supervision continue de la part de la CTB, voire pas de supervision du tout sinon comment justifier le paiement de l'entreprise?

La conception du réseau en deux branches indépendantes non équilibrées oblige à des régulations par des vannes dont les exploitants n'ont pas compris le principe. Il y a des jours où on sert le haut, et d'autres où on sert le bas. On gère une pénurie qui n'existe pas (le trop plein du réservoir débite la nuit!). Dans ces conditions, il est aisé de comprendre le refus de la population de payer l'eau.

Pas de plan de réseau disponible à l'ASUREP.

Il n'y a pas eu de réception des travaux, ni provisoire ni définitive, avec l'entreprise et encore moins de remise officielle du réseau à l'ASUREP.

#### Commentaires socio-économiques:

Le Conseil d'Administration, initialement composé de 7 membres, en a aujourd'hui 13, à la suite de la recommandation du Mwami de le voir ouvert à toutes les sensibilités locales pour plus de cohésion sociale. Parmi eux, 4 sont des femmes.

Les réunions ordinaires se tiennent une fois par mois et faute de ressources, les jetons de présence ne sont pas versés aux participants, sauf au mois de septembre 2013 où l'exception avait été faite grâce à des recettes exceptionnelles obtenues de la désaffectation et de la vente de quelques matériaux disponibles (sans plus de précision).

L'unité de gestion est constituée de 1 plombier et 5 fontainiers (dont une femme) qui sont payés sur base d'un pourcentage convenu prélevé sur les recettes ponctuelles (donc rien!). Le gérant a démissionné, estimant qu'il ne devrait travailler que si la CTB lui garantissait le paiement de son salaire mensuel.

Aucun document de gestion n'est tenu et les quelques informations récoltées sont fournies par le seul président du conseil d'administration qui les puise sur des papiers volants ou dans sa mémoire.

**Date:** 03/10/2013

**Région:** Kinshasa Est

**Réseau:** MANGANA

#### Commentaires techniques

Réseau	MANGANA	Date de la visite	03/10/13
Date de mise en service	01/01/09	Durée de fonctionnement	58 mois
Ressource en eau	Forage	Débit (m <sup>3</sup> /h)	36
Pompage quotidien	8 – 10 H	Réalisation	MIDRILCO
Réservoirs	R1 : 72 m <sup>3</sup>	Autres équipements	
Bornes fontaines	20	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le réseau fonctionne de façon régulière depuis presque 5 ans. Il distribue quotidiennement environ 300 m<sup>3</sup> d'eau potable à partir d'un forage et d'un réservoir surélevé situés au milieu du réseau.

La population bénéficiaire est estimée à 20 000 personnes. Les recettes moyennes mensuelles sont de 18 millions FC soit 2 000 USD.

Une opération de nettoyage et de désinfection du réservoir, suivi de la désinfection du réseau et du rinçage de l'ensemble est effectuée tous les trois mois. Cette opération nécessite d'arrêter la distribution pendant 48 heures, mais la population est prévenue à temps et fait des réserves. Ce sont les seuls moments de rupture d'approvisionnement.

L'ASUREP a acheté sur fonds propres un groupe électrogène, car le groupe d'origine donne des signes de faiblesse après plus de 10 000 heures de fonctionnement, ce qui est court mais acceptable dans les conditions de fonctionnement (qualité du gasoil, des huiles, poussières, etc.). Il est encore utilisé comme groupe de secours.

Le centre de santé déclare qu'avant la mise en place du réseau (2009), il y avait en moyenne 94 cas de maladies d'origine hydrique déclarées chaque mois. Ce chiffre est actuellement descendu à 7 unités (2012).

#### Commentaires socio-économiques

Fonctionnant depuis le 15 janvier 2009 et inauguré officiellement le 5 février de la même année, le réseau dispose de 20 bornes fontaines de 4 robinets chacune.

Le réseau dessert 2 700 ménages.

Le chiffre d'affaire a évolué entre 2009 et 2011 de 78 à 125 000 USD. Cette augmentation substantielle est liée à l'augmentation de la consommation d'eau qui a quasiment doublé.

L'ASUREP MANGANA est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 6 membres dont 2 femmes et est à son 2<sup>ème</sup> mandat. La fréquence de ses réunions est de 3 sessions ordinaires par mois, alors que celle extraordinaire se convoque chaque fois que nécessaire. Un jeton de présence de 10 à 15 USD est octroyé. Le taux de ces jetons de présence est fixé compte tenu des points inscrits à l'ordre du jour.

L'unité de gestion est composée de 36 personnes dont 18 femmes qui, tous, sont rémunérés

Fonction/Tâche	Taux Journalier [USD]
Gestionnaire	5
Comptable	4
Plombier	2
Fontainier (ère)	1,74

Outre ce paiement fixe, le personnel de l'unité de gestion perçoit une prime de performance en fonction des recettes.

Depuis son existence, l'ASUREP a positivement participé à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et, au-delà, de celles de toutes les populations riveraines de son aire d'intervention.

L'ASUREP a consenti des investissements tant pour le réseau que pour des activités sociales:

- L'achat d'un groupe électrogène,
- La distribution à tous ses membres d'un kit de lavage des mains,
- L'achat d'une parcelle et la construction d'un complexe socioculturel hébergeant en son sein une salle de spectacles, une bibliothèque, une librairie, un cybercafé, une salle de cours d'alphabétisation et d'apprentissage informatique et des langues,
- L'achat des chariots servant au ramassage des ordures ménagères dans les ménages de ses membres.

La force de l'ASUREP MANGANA réside dans le fait qu'elle tient une comptabilité à jour, avec des efforts perceptibles de parvenir à son informatisation.

L'ASUREP, si la dynamique actuelle est maintenue, représente un bon cas d'étude des mécanismes de transformations structurelles pour les aires d'intervention réputées classiquement comme très pauvres et non porteuses d'espoirs d'une prise en charge de leurs destinées.

Sa faiblesse réside dans l'incapacité à saisir les statistiques de manière systématique, ce qui permettrait l'élaboration de diagrammes d'analyse des processus.

**Date:** 03/10/2013

**Région:** Kinshasa Est

**Réseau:** REVOLUTION

#### Commentaires techniques

Réseau	REVOLUTION	Date de la visite	03/10/13
Date de mise en service		Durée de fonctionnement	58 mois
Ressource en eau	Forage	Débit (m <sup>3</sup> /h)	36
Pompage quotidien	8 – 10 H	Réalisation	MIDRILCO
Réservoirs	R1: 72 m <sup>3</sup>	Autres équipements	
Bornes fontaines	23	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le réseau fonctionne bien sans problèmes majeurs depuis sa mise en service

#### Commentaires socioéconomiques

Répondant quasiment aux mêmes spécifications techniques telles que le réseau MANGANA, la mission, a fait le constat selon lequel l'ASUREP REVOLUTION développe une dynamique susceptible de l'amener à une prise en charge financière qui garantit la durabilité de ses activités.

Son fonctionnement est assuré par le conseil d'administration, le bureau de l'assemblée générale et une unité de gestion.

Les administrateurs et les membres du bureau de l'assemblée sont rémunérés par des jetons de présence aux réunions tandis que le personnel de l'unité de gestion est rémunéré suivant le barème identique à celui de MANGANA.

Selon le rapport de caisse, le chiffre d'affaire annuel est de 38 à 65 000 USD entre 2011 et 2012. La population desservie est du même ordre de grandeur que celle du réseau voisin MANGANA mais l'augmentation de la consommation n'est pas encore stabilisée.

Elle a déjà consenti des investissements en acquérant, sur ressources propres, une pompe ainsi qu'un nouveau groupe électrogène de 45 KVA.

**Date:** 04/10/2013

**Région:** Kinshasa Est

**Réseau:** MPASA I - NGINA

#### Commentaires techniques

Réseau	MPASA I	Date de la visite	04/10/13
Date de mise en service	01/02/09	Durée de fonctionnement	57 mois
Ressource en eau	Forage	Débit (m <sup>3</sup> /h)	32
Pompage quotidien	8 – 10 H	Réalisation	MIDRILCO
Réservoirs	R1: 200 m <sup>3</sup>	Autres équipements	
Bornes fontaines	39	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le réseau fonctionne depuis près de 5 ans. Il distribue aujourd'hui environ 220 m<sup>3</sup> d'eau potable (production de 300 m<sup>3</sup>) via 39 bornes fontaines à partir d'un forage décentré et d'un réservoir de 200 m<sup>3</sup> en béton armé située à l'extérieur du quartier sur une colline proche, ce qui a permis d'éviter les frais de construction d'une tour.

La mission a constaté un problème de trop plein bouché qui doit être dégagé. En dehors de cela le réseau est correctement géré et désinfecté tous les trois mois.

Un réservoir identique se trouve à 150 m du premier et dessert un autre quartier. Les conduites de refoulement ont été connectées de façon à pouvoir alimenter les deux réseaux à partir d'un seul forage en cas de problème.

La population bénéficiaire est estimée à 30 000 personnes qui se disent dans l'ensemble très satisfaites.

Le réseau a démarré lentement car le quartier est plus éloigné de la ville et était moins peuplé. La disponibilité permanente d'eau potable fait que la population s'est accrue rapidement entraînant des augmentations de prix des loyers et des parcelles.

#### Commentaires socio-économiques

Le réseau est géré par l'ASUREP par un conseil d'administration de 6 membres dont 2 femmes.

La population desservie initialement était estimée à 9 000 habitants et est aujourd'hui de l'ordre de 30 000 habitants. Cette augmentation est due au fait très visible du développement du quartier qui est très attractif grâce à son réseau de distribution d'eau potable fiable.

Les recettes journalières sont de l'ordre de 300 000 FC. Le chiffre d'affaire annuel est de l'ordre de 100 000 USD.

Le prix de vente est fixé à 50 FC par bidon de 20 litres.

Dans son fonctionnement, le conseil d'administration se réunit 2 fois par mois et, selon les directives de l'assemblée générale, octroie à chacun de ses membres un jeton de présence de 20 USD.

Dès le début des activités qui se sont révélées rentables, la difficulté majeure de la jouissance de la propriété foncière, là où est construit le Bureau ainsi qu'à certains emplacements des bornes fontaines s'est faite jour. Ainsi, l'ASUREP a-t-elle été contrainte de payer, pour un même terrain où est construit son réservoir, 2 fois le prix d'achat à des héritiers qui s'en prévalaient du droit coutumier.

L'unité de gestion est composée de 46 personnes dont 39 fontainiers, un surveillant, un garde, un plombier, deux pompistes, une caissière, un comptable et un gestionnaire. Le personnel de l'unité de gestion est rémunéré suivant un barème fixé par l'AG. Les cotisations INSS et impôts sont payées. 38 femmes font parties de l'unité de gestion.

Les documents sur la gestion de stocks de gasoil et lubrifiants sont bien tenus.

L'ASUREP a acheté sur fonds propres, une pompe immergée en prévision du remplacement de la pompe existante ainsi que deux groupes électrogènes.

L'ASUREP a été victime à plusieurs reprises de vols (6 fois) dont une véritable attaque avec effraction. Ceci entraîne des dépenses supplémentaires pour assurer la sécurité des lieux (grillages) mais aussi celle des personnes qui transportent les recettes vers le bureau et vers la banque. Une banque de la place a inauguré récemment un nouveau service de collecte de l'argent, mais il est probable que ce service ne pourra pas accéder au bureau de l'ASUREP en raison des conditions d'accès difficile (terrain sableux).



**Date:** 04/10/2013

**Région:** Kinshasa Est

**Réseau:** MPASA II - MIBU

### Commentaires techniques

Réseau	MPASA II	Date de la visite	04/10/13
Date de mise en service	01/06/13	Durée de fonctionnement	4 mois
Ressource en eau	Forage	Débit (m <sup>3</sup> /h)	50
Pompage quotidien	5 h	Réalisation	ADIR
Réservoirs	R1: 200 m <sup>3</sup>	Autres équipements	
Bornes fontaines	26	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le réseau de MPASA II est très jeune. Les travaux sont achevés depuis plusieurs années mais il n'a pas été possible de réaliser le forage pour cause de difficulté d'accès. Les entreprises refusaient de risquer leurs machines dans les pistes sableuses. Finalement ADIR disposant d'un camion tout terrain de bonne puissance fraîchement réparé, a pu accéder au site et au site voisin, juste avant la fin du projet.

Le réseau est bâti suivant le même schéma que le réseau voisin de MPASA I. Il fonctionne 3 heures par jour, ce qui suit le schéma habituel des nouveaux réseaux: au début on ne puise que l'eau de boisson et de cuisine et de toilette des jeunes enfants et on continue d'aller se laver et faire la lessive à la rivière. Ensuite on prend l'habitude progressivement de faire sa toilette à la maison et finalement également la lessive. Ce processus prend entre un et deux ans suivant les revenus des populations.

Le jour de la visite une fuite avait été détectée sur la ligne de distribution principale et le réseau était à l'arrêt pour la journée.

### Commentaires socio-économiques

Le réseau de l'ASUREP MPASAII MIBU a été officiellement inauguré le 9 septembre 2013, mais fonctionne depuis début juin. Même s'il totalise seulement un trimestre de fonctionnement, ce réseau justifie de sa viabilité et de sa pertinence en raison de ce qu'il répond à des besoins réels des populations qui étaient soumises à des corvées d'eau ainsi qu'aux contaminations aux diverses maladies d'origine hydrique.

Le réseau dessert environ 21 000 personnes.

L'état de lieu révèle la situation financière suivante, pour la période allant du 09 au 30 septembre 2013: Recettes: 7 806 600 FC, Dépenses: 2 897 650 FC, Solde: 4 908 950 FC

Ceci laisse présager un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 100 000 USD, semblable au réseau voisin.

Le conseil d'administration est composé de 6 membres dont 2 femmes et se réunit chaque lundi. A l'occasion de chaque réunion, un jeton de présence dont le plafond est fixé en rapport avec les recettes hebdomadaires est payé à chaque membre.

L'unité de gestion, composée de 30 personnes dont 17 femmes et se compose d'un 1 gestionnaire faisant office de comptable, 1 caissière, 1 pompiste, 2 plombiers, 21 fontainiers (2 de réserve), 4 gardiens (justifiés par l'éloignement du forage (près du bureau et du réservoir).

La perception des fonds résultant du service de l'eau s'effectue par le gestionnaire et la caissière qui font le tour du réseau chaque jour, à des heures fixées, pour le recouvrement.

L'ASUREP récemment créée doit déjà faire face à des problèmes fonciers (contestation de la cession du terrain du réservoir par les héritiers du terrain) et également à des problèmes d'insécurité.

**Date:** 04/10/2013

**Région:** Kinshasa Est

**Réseau:** NSELE BAMBOU

#### Commentaires techniques

Réseau	NSELE BAMBOU	Date de la visite	04/10/13
Date de mise en service	01/07/12	Durée de fonctionnement	15 mois
Ressource en eau	Forage	Débit (m <sup>3</sup> /h)	18
Pompage quotidien	3 h	Réalisation	ADIR
Réservoirs	R1: 24 m <sup>3</sup>	Autres équipements	
Bornes fontaines	9	Bâtiment d'exploitation	Oui
Fonctionnement	Oui		

Le réseau de NSELE BAMBOU est éloigné de la ville en milieu semi rural. Les travaux de construction et de forage ont été interrompus suite à une mauvaise compréhension du projet par l'autorité de l'État.

Les travaux ont repris mais le forage a dû être recommencé.

Le réservoir surélevé a été construit par une entreprise qui a posé un réservoir modulaire métallique de type Braithwhite de la firme anglaise Lorseley and Bridge. Le réservoir fuit et la perte journalière est de l'ordre de 8 m<sup>3</sup>. L'entrepreneur a été contacté pour venir faire les réparations.

Le réseau fonctionne depuis 15 mois sans problèmes majeurs. Il distribue beaucoup d'eau à des personnes des environs (camps Nsélé) qui viennent avec des charrettes et aussi plus loin jusqu'à Menkao qui viennent en tracteur avec une remorque.

Mais ce type de réseau, comme son voisin de Kimpoko, sont à la limite de la rentabilité. Ce sont ces types de réseaux incontestablement utiles mais à peine rentables qui devront parfois faire appel à la FEDASU.

#### Commentaires socio-économiques

Le conseil d'administration, composé de 7 membres dont 1 femme se réunit 2 fois par mois, tandis que le bureau de l'assemblée générale, constitué de 3 personnes tient ses rencontres 1 fois par trimestre.

Les animateurs de deux organes précités perçoivent, selon la disponibilité en caisse, des jetons de présence dont la hauteur n'est fixée qu'en fonction du solde, après déduction des charges de fonctionnement.

L'unité de gestion est composée de 16 personnes dont 3 femmes. Le personnel est rémunéré proportionnellement aux recettes périodiques réalisées.

En l'absence de tous les documents de gestion requis, il a été établi une moyenne de recettes journalières de l'ordre de 110 000 FC. Le prix de vente de l'eau est de 150 FC pour deux bidons de 30 litres.

## Annexe 7. Réunions et interviews

Kinshasa, le 25/09 à 9h30'

Bureau CTB,

Personne rencontrée: Antoine MESU

Le projet "EAU" exécuté par la CTB est financé par DGD, UE, DFID et AFD pour 28 M€

Budget de finalisation DGD 624 000 € en cours d'exécution

### Résumé des activités

Zone	Finance	Montants	Prévision	Exécution
Kinshasa Est et Bas Congo	DGD et UE	5,0 M€	20 réseaux Kinshasa 2 réseaux Bas Congo	16 fonctionnels 1 fonctionnel et 1 non achevé
Mbuji Mayi	UE et DFID	8,6 M€	11 réseaux	4 fonctionnels + 2 en raccordement
Sud Kivu	DGD	3,8 M€	10 réseaux	8 fonctionnels, 2 arrêtés (sources)
Maniema	DGD	2,6 M€	5 réseaux	3 fonctionnels, 2 sources
Kinshasa et Bas Congo	AFD	8,0 M€	20 réseaux	10 fonctionnels + 3 Bas Congo

La mission d'évaluation se limite à Kinshasa Est et Sud Kivu

**Kinshasa, le 25/09 à 9h30'**

**UNICEF,**

**Personne rencontrés:** Kelly MAYLOR,

La CTB a mis en place des réseaux d'Alimentation en eau potable mais très peu d'assainissement.

L'UNICEF exécute un programme multi-bailleurs sur la base des zones de santé: "villages assainis", "écoles assainies", etc. L'UNICEF a rencontré des difficultés d'adaptation en milieu périurbain du fait du manque de cohésion sociale.

Il n'y a pas eu de coordination avec le projet "EAU" de la CTB, pas de MoU, quelques communications mais pas systématiques et peu de possibilités d'intervention "assainissement" après la mise en e place des réseaux et des ASUREP en raison des retards d'exécution (difficulté de planification pour UNICEF qui travaille par plan annuel)

**Recommandation:** Améliorer l'information, s'appuyer sur les ASUREP fonctionnelles à Kinshasa et au Sud Kivu. Collaboration éventuelle pour un projet futur au Kivu.

**Kinshasa, le 25/09 à 14h00'**

**CNAEA,**

**Personnes rencontrées:**

Pierre KISENTINI,

Gabin LULENDU,

"Le CNAEA ne connaît pas les détails des montages financiers et se plaint du manque d'implication dans la réalisation des projets".

Mr Gabin LULENDU accuse "la CTB de clientélisme et d'avoir attribué un marché de forages à la FOMI à Mbuji-Mayi sans transparence", etc. et reproche de ne pas travailler avec le SNHR.

**Réponses de la mission**

La mission fait remarquer:

- que toutes les informations financières sont connues du ministère de la coopération et du Ministère du Plan et que la CTB n'est pas responsable du manque de communication au sein du Ministère.
- que la CNAEA préside les SMCL et doit donc normalement être informée de tout,
- La mission n'est pas mandatée pour réagir aux accusations graves formulées concernant les attributions de marché et conseille au CNAEA d'adresser ses griefs par écrit directement à la CTB ou d'évoquer ces problèmes en réunion avec les intéressés.

Entretien en fin de mission avec Edmond BUNDUTIDI MBENZA, secrétaire exécutif

Le CNAEA est en restructuration, un rapport sera présenté le 16 octobre,

La restructuration ira dans les directions suivantes:

- Gestion intégrée des ressources en eau,
- Décentralisation dans les provinces CPAEA plus effective,
- Le CNAEA ne doit plus empiéter sur les prérogatives des ministères techniques,
- Création d'une base de données "qui fait quoi, où et quand" en matière d'eau et d'assainissement
- La REGIDESO et le SNHR ne seront plus au comité de pilotage du CNAEA qui sera recentré au niveau du premier ministre.
- Elaboration du code de l'eau.

**Kinshasa, le 25/09 à 15h30'**

**Ministère de la Coopération**

**Personne rencontrée:** Clément KATSANINGU

Les ASUREP de Kinshasa sont un succès et assurent la bonne viabilité et le fonctionnement des réseaux.

On note une bonne création d'emplois rémunérés.

La gestion des ASUREP est un exemple de démocratie participative.

Il y a pourtant un grand danger: la durée d'accompagnement des ASUREP dont les réseaux ont été mis en service à la fin du projet. Ceci est dû à la pauvreté de la programmation au cours du projet qui s'est axé sur les réalisations qui se sont finalement achevées très tard? Ceci n'a pas permis de faire un accompagnement de l'ASUREP en activé.

**Recommandation**

Dans un futur projet, même s'il est dit "d'urgence", assurer l'accompagnement des ASUREP existantes et à créer pendant une période minimale de 24 mois.

**Kinshasa, le 26/09 à 9h30'**

**Ministère du Plan**

**Personne rencontrée:** Mata MBAKI

Mauvaise circulation de l'information en dehors des SMCL

Insuffisance des études de faisabilité pour les forages de Mbuji-Mayi

Problèmes de coordination (interne) entre le PLAN, le CNAEA, le SNHR, etc.

Manque d'implication des CPAEA

**Kinshasa, le 26/09 à 10h30'**

**Ministère de la Santé, direction de l'hygiène**

**Personnes rencontrées:**

- KISEA
- Benjamin Kwengani Mavard

Aucune donnée disponible sur l'amélioration de l'état de santé des populations couvertes par les ASUREP.

Travaille avec le projet "village assainis" UNICEF (motivation!).

Mal informé mais participe à la SMCL juste pour signer la révision du budget. (Le Directeur ignore ce qu'est la SMCL dont parle son directeur de l'Hygiène).

"On n'a rien reçu"

Pas invité à une SMCL de fin de projet (si elle a eu lieu)



**Kinshasa, le 26/09 à 11h00'**

**Banque Mondiale**

Personne rencontrée: Déo MIRINDI

Les mini-réseaux à Kinshasa et ailleurs ont amélioré les conditions de vie des populations, représentent une alternative crédible à la toute puissante REGIDESO, à un coût de l'ordre de 25 à 50 € par bénéficiaire quand la REGIDESO est autour de 100 €

Un projet d'identification et d'évaluation de tous les petits réseaux du pays est en phase de démarrage pour tenter de mettre en place un système de suivi-évaluation avec identification rapide des besoins.

**Recommandations:**

- Simplification administrative de la CTB: autonomie de gestion
- Mise en place pour les prochains projets de différents types d'intervenants avec des relations claires:
  - Structuration et suivi des ASUREP,
  - Technique pour étude, supervision (ou exécution) de travaux,
  - Administrative, SMCL, CNAEA, etc. (faiblesse des capacités des administrations).
- Améliorer l'information régulière des partenaires

**Kinshasa, le 26/09 à 14h00'**

**Union Européenne**

Personne rencontrée: Jésus GAVILLON

NB : Les propos entendus sont cités, mais ne reflètent pas pour autant l'opinion des consultants.

*"La CTB n'a pas réalisé le travail annoncé: nombre de réseaux, suivi des ASUREP. Le financement se terminait fin 2011 après 4 avenants de prolongation de 6 mois: 9 réseaux opérationnels, dont 4 sont accompagnés. Depuis 7 réseaux ont été mis en service sans suivi"*

*"Mise en œuvre défailante, incapacité de planifier en prenant en compte les difficultés et les risques (4 demandes d'extension de délai de 6 mois au lieu d'une seule de 2 ans). CTB peu flexible, cellule des marchés rigides (révélé par un audit Système fait par Deloitte fin 2011). Possibilité d'utiliser les procédures UE plus flexibles pour pays difficiles, refusée par CTB."*

*"Conception générale tant sociale que technique très bonne et adaptée aux réalités du Congo. Mais du fait des retards incessants les chantiers se terminent à la dernière minute, voire après, et l'accompagnement de l'organisation des ASUREP n'est pas fait".*

Un contrat de 36 mois pour le suivi de tous les réseaux de Kinshasa, du Bas-Congo et de Mbuji-Mayi est signé avec ADIR.

**Kinshasa, le 26/09 à 16h30'**

**Représentation CTB**

Personnes rencontrées:

- Dirk DEPREZ,
- Eric WILLEMAERS

Point sur les rencontres

Critiques générales sur le manque d'information et d'implication

Proposition d'une lettre d'information informelle mensuelle envoyée par E-mail sans éléments financiers

Kivu: identifier si possible de nouveaux sites pour des réseaux gravitaires en milieu péri-urbain (PANZI) et en milieu rural lors de la mission.

**Bukavu, le 27/09 à 15h00'**

**Direction Provinciale de l'Hydraulique et de l'Électricité**

Personne rencontrée: Oscar BISMWA

Il n'existe pas d'inventaire des ressources en eau souterraine de la province faute de moyens.

Dans la plaine de la Ruzizi de nombreuses nouvelles villes (Kamanyola, Rubirizi, etc.) vont se créer mais ne seront pas couvertes par la REGIDESO.

(Attention de nouvelles villes ne se créeront que dans un climat de sécurité durable, ce qui est loin d'être le cas actuellement (voir Bulletin OCHA))

**Bukavu, le 27/09 à 15h00'**

**CPAEA**

Personne rencontrée: Jean-Jean LUBOTA

La mission se présente et demande une audience sans avoir envoyé son programme et ses termes de références.

Le projet est un concept très intéressant pour l'alimentation en eau potable en milieu périurbain et rural. La création des ASUREP permet de gérer le réseau et de couvrir les frais d'entretien et de réparation, de payer le personnel, etc. La construction d'un local d'exploitation est une bonne chose.

Problèmes de mise en œuvre, mauvais choix de matériaux et d'entreprises non expérimentées. Des réseaux ne sont pas achevés. Mwendo, rien ne fonctionne, Lujambo, problème de relations entre les groupements,

Le CPAEA n'a pas été informé et ne connaît pas tous les réseaux réalisés. Il manque de moyens (argent) pour les visiter.

(La CTB ne peut pas se permettre d'organiser des visites de terrain pour le CPAEA qui dispose d'un véhicule remis par la CTB)

**Date:** 28/09/2013, 16h00'.

**Région:** Sud Kivu

**Séance de travail avec le Comité de l'Inter – ASUREP/Sud – Kivu.**

La séance, convoquée pour mieux appréhender la structuration et l'organisation mise en place pour assurer la collecte, le traitement et la coordination des informations au bénéfice des ASUREP, a connu la participation des délégués de

- MWENDO – MUDAKA
- île d'IDJWI
- CISHADU – BUHOZI
- LUJAMBO.

Rencontre avec quatre représentants des ASUREP du Sud-Kivu. Mr Baybay représentant les quatre ASUREP de l'île d'Idjwi. L'ASUREP de Nduba n'est pas représentée.

La structuration et l'organisation, calquée sur le modèle d'une ASUREP, ne répondent à aucune logique économique. Semblable à "une armée de généraux", l'INTERASUREP Sud-Kivu s'apparente plus à un club d'amis ayant en partage des intérêts communs à défendre qu'à une structure de services.

La discussion porte sur les buts de l'INTERASUREP qui n'apparaissent pas clairement. On parle beaucoup d'argent et de frais pour les déplacements et les réunions, location d'un bureau à Bukavu, matériel de bureau, etc. alors que les statuts, calqués sur ceux d'une ASUREP sont à peine rédigés et manifestement pas compris par tous.

Sans qualifications techniques requises, les membres de l'INTERASUREP s'étaient assigné le mandat d'accompagnement de leurs collègues de MWENDO – MUDAKA dans la recherche et l'identification des problèmes de leur réseau.

L'INTERASUREP n'existe pas formellement et n'a donc ni caisse ni compte en banque. Il semble pourtant que la revente des tuyaux laissés par le projet CTB pour un montant de 17 000 USD, initialement destinés à l'achèvement des travaux de MWENDO, ait été faite par l'INTERASUREP. Cet argent aurait servi à couvrir des frais de déplacements mais aucune comptabilité n'a pu en être montrée. L'ASUREP de MWENDO déclare qu'elle n'a pas d'argent.

Il apparaît clairement que cette association est prématurée car en dehors de CISHADU aucune ASUREP ne fonctionne vraiment et ne génère de recettes suffisantes pour couvrir ses frais d'entretien de réseau (plombier) et de collecte d'argent (caissière).

**Kinshasa, le 07/10 à 10h00'**

**Direction du Service National d'hydraulique Rurale (SNHR)**

Personnes rencontrées: Georges KOSHI

La CTB a travaillé comme si le SNHR n'existait pas en refusant d'impliquer l'Etat et de renforcer les capacités du SNHR.

SNHR dispose de 39 équipements complets de forage répartis dans les 11 provinces + 50 équipements partiels en voie de réhabilitation, ainsi que d'un service d'études et de matériel de prospection géo-électrique, scanner de profondeur, etc.

Le SNHR exécute actuellement un projet d'alimentation en eau potable dans les quartiers de MIKALA 2 et BEL AIR à Kinshasa est sur financement national pour un million de USD.

**Kinshasa, le 07/10 à 11h00'**

## **FEDASU**

Personnes rencontrées: Dominique SOWA

La fédération des ASUREP regroupe 34 réseaux fonctionnels à Kinshasa, au Bas Congo et au Kasai oriental (pas à Mbuji-Mayi). L'adhésion à la fédération est librement consentie par chaque ASUREP individuellement.

L'assemblée générale est constituée par toutes les ASUREP affiliée, représentée par 3 membres.

Le bureau est composé d'un président, un vice président, un trésorier et un secrétaire. Il est élu par l'AG et est renouvelé tous les deux ans suivant un principe de tournante pour que toutes les ASUREP y soient représenté.

La FEDASU a aussi un secrétariat technique qui est dirigé par un technicien salarié par la FEDASU recruté pour ses connaissances techniques de la gestion des réseaux. Ce rôle est actuellement tenu par ADIR. Les conseils et diagnostics sont gratuits, les pièces à acheter sont payées par l'ASUREP.

Le secrétariat technique met en place un système de suivi et d'analyse des données pour surveiller le fonctionnement des réseaux, les entretiens, l'usure des pompes, groupes, etc.

Le but de la FEDASU est de mutualiser les moyens en cas de difficultés d'une ASUREP suite à un problème imprévu: foudre, vol, etc. qui empêche le bon fonctionnement et nécessite de mobiliser rapidement des fonds.

La FEDASU assure aussi la protection juridique des ASUREP en les accompagnant dans leurs démarches judiciaires éventuelles: contestation de propriété, licenciements, etc.

La FEDASU fait du lobbying auprès des autorités pour éviter que les ASUREP soient la cible de taxes nouvelles ou abusives et auprès des bailleurs de fonds pour continuer à étendre la zone d'action.

La FEDASU est une structure nationale qui pourra éventuellement ouvrir des antennes régionales ou provinciales quand le besoin s'en fera sentir et que des moyens suffisants seront disponibles. La structure est et doit rester légère et performante.



## Annexe 8. Calendrier de la mission

Date	Trajet Lieux	Visites et activités
mardi, 24 septembre 2013	BRU FIH	Voyage Chef de mission
mercredi, 25 septembre 2013	Kinshasa	Briefing Projet, logistique Visite UNICEF, CNAEA, Ministère de la Coopération
jeudi, 26 septembre 2013	Kinshasa	Visites Ministère du Plan, Ministère de la Santé, Banque Mondiale, Union Européenne, Représentation CTB
vendredi, 27 septembre 2013	KIN BUK	Vol UNHAS, visite CPAEA organisation visites
samedi, 28 septembre 2013	Sud Kivu	Réseaux GISHADU et LUJAMBO, réunion Inter ASUREP
dimanche, 29 septembre 2013	Sud Kivu Idjwi	Bateau Idjwi, réseaux KATONDA, NKOLA et NYAKALIBA
lundi, 30 septembre 2013	Sud Kivu	Retour Idjwi, réseau NDUBA
mardi, 1 octobre 2013	Sud Kivu	Réseau MWENDO
mercredi, 2 octobre 2013	BUK KIN	Vol UNHAS
jeudi, 3 octobre 2013	Kinshasa	Rencontre ADIR, réseau MANGANA
vendredi, 4 octobre 2013	Kinshasa	Réseaux MPASA I, MPASA II et NSELE BAMBOU
samedi, 5 octobre 2013	Kinshasa	Rédaction des rapports de visite
dimanche, 6 octobre 2013	Kinshasa	Préparation de la restitution
lundi, 7 octobre 2013	Kinshasa	Visite SNHR et Préparation rapport de synthèse
mardi, 8 octobre 2013	Kinshasa	Visite CNAEA et atelier de restitution (CTB)
mercredi, 9 octobre 2013	Kinshasa	Débriefing SMCL et retour à Bruxelles (vol de nuit)

## Annexe 9. Liste des personnes rencontrées

Nom, Postnom & Prénom	Institution	Fonction
BITULU Charlotte	ADIR	Chargée de l'Organisation communautaire
LOMBO LEMBE Alphonse	ADIR	Ingénieur
LUYINDULA José	ADIR	Ingénieur
SOWA LUKOMO Dominique	ADIR	Administrateur
WILLEMAERS Eric	Ambassade de Belgique	Attaché de Coopération Internationale
BUNDUTUDI MBENZA Edmond	CNAEA	Secrétaire Exécutif a.i.
KISENTINI Pierre	CNAEA	Chef de la Cellule de coordination provinciale
LULENDU Gabin	CNAEA	Expert Juridique
LULENDU MUSUMARI Gabin	CNAEA	Expert Juridique
LUTOTA Jean-Jean	CPAEA	Secrétaire Exécutif provincial
DIRK DEPREZ	CTB	Représentant Résident
Eric de MILLIANO	CTB	Représentant Résident Adjoint
MESU Antoine	CTB	Assistant Technique national
TSHIPEPELE Floribert	CTB	Consultant-Accompagnateur au SK
KIESA	Direction nationale de l'Hygiène	Administrateur-Gestionnaire de la 9 Direction
KWENGANI MAVARD Benjamin	Direction nationale de l'Hygiène	Directeur et Coordinateur national de Villages assainis
MIVUMBA Delphin	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Conseiller chargé des Infrastructures
MAGAZANI K. Edmond (Dr)	Ministère de la Santé	Conseiller de Cabinet
KABAMBA TSHIUNZA Jeannot	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Chef de Division
KATSANINGU Clément	Ministère du Plan	Directeur
BISIMWA Oscar	Ministère provincial	Chef de Division provincial
OSSY MBAKALA	Service national de l'hydraulique rurale (SNHR)	Chef de Bureau
KOSHI Georges	SNHR	Directeur national
GAVILLON Jésus	UE	Chargé de programme, Section Infrastructures et Transport
NAYLOR Kelly	UNICEF	Chief Wash Specialist
MULIKUZA MIRINDI Déo	Water and sanitation program	Water and Sanitation specialist

## Annexe 10. Liste des personnes rencontrées ASUREP

NOM, POSTNOM & PRENOM	ASUREP	FONCTION
BUZIGIRE Aimée	ASUREP CISHADU	Secrétaire-Caissière
KADULI RHHIME	ASUREP CISHADU	Président
NTURO Roger	ASUREP CISHADU	Vice-président
NTWALI Bienfait	ASUREP CISHADU	Gérant
BALEGAMIRE Roger	ASUREP GATONDA	Gérant
MUKANYIRWA KATEBERA	ASUREP GATONDA	Président
BASHIZI LUDUNGE-COFI	ASUREP LUJAMBO	Vice-président
MUSIMWA BORA UZIMA	ASUREP LUJAMBO	Président
NYAMUZINDA MAHAZI	ASUREP LUJAMBO	Conseiller
NYOTA CHIMAMUKA	ASUREP LUJAMBO	Secrétaire-Caissière
BUHENDWA Jean	Société civile locale LUJAMBO	Président
LUGAMBA Georges	LUJAMBO	Chef de Groupement
BINDELE-BI-MBUKU	ASUREP MANGANA	Gestionnaire
LUBAKI SIMA	ASUREP MANGANA	Chargé de suivi du CA
LUVUMBU Justin	ASUREP MANGANA	Président
MALUNSI Germain	ASUREP MANGANA	Président de l'AG
NSUMBU VANGU	ASUREP MANGANA	Secrétaire du CA
ZUKA SAMBA Serge	ASUREP MANGANA	Comptable
BIUMA NKOSAMILANDU Agnès	ASUREP MANTA	Caissière
CARONGANGA	ASUREP MANTA	Vice-président du CA
KABAMBA Bruno	ASUREP MANTA	Comptable
KAMA-KAMA MATONDO Jacques	ASUREP MANTA	Gestionnaire
MADAILA BANGA AA	ASUREP MANTA	Gardien
MARIKA Laure	ASUREP MANTA	Présidente de l'AG
TSHAMALA François	ASUREP MANTA	Président du CA
TSHITENTA Jean-Pierre	ASUREP MANTA	Membre de l'AG
BOLENGE EBAMBA Léon	ASUREP MPASA I	Chargé de suivi du CA
BWALA BWALA David	ASUREP MPASA I	Gestionnaire
EDUNGU Athanase	ASUREP MPASA I	Vice-président
IYEKISILA Valère	ASUREP MPASA I	Conseiller
KABANGE NUMBI	ASUREP MPASA I	Vice-Président de l'AG
MULANGA KUTEMBA Adele	ASUREP MPASA I	Présidente
TAKILA IMASA Alexis	ASUREP MPASA I	Président de l'AG
LANDU Paul	ASUREP MPASA II	Chargé de suivi du CA
LUBUNGU Isidore	ASUREP MPASA II	Vice-Président du CA
LUMPUNGU Baudouin	ASUREP MPASA II	Président du CA
MASIYA LIBANGO	ASUREP MPASA II	Gestionnaire
NZUNDU Emmanuel	ASUREP MPASA II	Secrétaire de l'AG
TSHIBANDA Marcel	ASUREP MPASA II	Vice-président de l'AG

NOM, POSTNOM & PRENOM	ASUREP	FONCTION
CAMUNANI Jean-Pierre	ASUREP MWENDO	Secrétaire Adjoint du CA
CIGWINA Désiré	ASUREP MWENDO	Plombier
FUNDIKO Venant	ASUREP MWENDO	Secrétaire du CA
KALAZA Oscar	ASUREP MWENDO	Conseiller
MWEZE Gérard	ASUREP MWENDO	Président
SAMVURA Michel	ASUREP MWENDO	Vice-président
BIRHEMBANO	ASUREP NDUBA	Plombier
BUDEDU Venant	ASUREP NDUBA	Président
KALALA Védas	ASUREP NDUBA	Conseiller
LUFUNGULO Félix	ASUREP NDUBA	Gérant
BAGALWA DEFAO	ASUREP NKOLA	Plombier
BAHOZE Patient	ASUREP NKOLA	Président
BALEGAMIRE Marc	ASUREP NKOLA	Gérant
NZOAU KINSEMI Edmond	ASUREP NSELE BAMBOU	Gestionnaire
TUALA SUMBIA Dieu	ASUREP NSELE BAMBOU	Maintenancier
WUNAKABUTA	ASUREP NSELE BAMBOU	Fontainier
BARHEBANE BAYI BAYI	ASUREP NYAKALIBA	Président
MITIMA MUGENZA	ASUREP NYAKALIBA	Conseiller
MUNGOBIJIRA Pascal	ASUREP NYAKALIBA	Secrétaire Adjoint du CA
LOWALA John	ASUREP REVOLUTION	Représentant de l'AG
LUSENDE Michel	ASUREP REVOLUTION	Vice-président
NGALULA Elisée	ASUREP REVOLUTION	Secrétaire Adjointe du CA
TSHIONZA Etienne	ASUREP REVOLUTION	Gestionnaire
MULUME KASHEMWA	Centre de Santé CISHADU	Infirmier-Titulaire
MWAMI	Chefferie d'Idjwi	Chef Roi
BARHEBANE BAYI BAYI	INTERASUREP SUD KIVU	Vice-Président provisoire
MUSIMWA BORA UZIMA	INTERASUREP SUD KIVU	Président provisoire
MWEZE Gérard	INTERASUREP SUD KIVU	Secrétaire
NTURO Roger	INTERASUREP SUD KIVU	Secrétaire Adjoint

## **Annexe 11. Documents consultés**

Évaluation à mi-parcours document rédigé par la bureau S.H.E.R. en 2008,

Document technique et financier du projet "eau" CTB 2006

Document technique et financier du projet "eau" Phase II CTB 2007

Rapport Annuel 2010 AEPA Sud-Kivu CTB 2011

Termes de références de l'évaluation finale CTB 2012 revu en 2013

Fichiers des budgets et dépenses du programme eau (CTB)

Bulletins d'informations sur la sécurité au Sud-Kivu OCHA

## **Annexe 12. Documents OCHA Sécurité au Sud-Kivu**

Le bureau des Nations Unies pour la Coordination Humanitaire publie régulièrement un bulletin sur la sécurité et les déplacements de population.

Ce bulletin peut être téléchargé sur le site de OCHA

<http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/bulletin-humanitaire-provincial-province-du-sud-kivu-rd-congo-0>